CONSEIL MUNICIPAL
21 DECEMBRE 2016

ANNEXE N° 1

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 CHAMONIX-MONT-BLANC

I - LE CONTEXTE GENERAL

II - RAPPELS SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

III - SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS 2010 – 2015

IV - EVOLUTION DES RATIOS LEGAUX

V - RAPPORT ANNUEL SUR LA DETTE 2016

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

VII - BUDGETS ANNEXES - ORIENTATIONS 2017

PREAMBULE

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.
Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires ait lieu au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.
Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation du budget.

Rappelons que la discussion sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) :
« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Ce débat doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de celle-ci, le tout afin d'éclairer le choix des élus lors du vote du budget primitif.

La préparation du budget 2017 intervient dans un contexte économique, financier et fiscal toujours difficile et devra tenir compte également de la participation des communes au rétablissement des comptes publics

Au travers des principaux postes budgétaires, il vous sera présenté les orientations proposées pour l'exercice 2017. Les arbitrages budgétaires n'étant toutefois à ce stade pas finalisés, ces estimations ne sont données qu'à titre purement indicatif

Cette année, le budget sera adopté lors de la séance du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

I - LE CONTEXTE GENERAL

A / le contexte économique :

Au niveau mondial, le climat conjoncturel se caractérise selon l'OCDE[1] par une faible progression des échanges et par des distorsions du système financier, notamment des taux d'intérêts exceptionnellement bas, une déconnexion entre la hausse des prix des actifs et une détérioration des anticipations de bénéfices ainsi qu'une surchauffe des marchés immobiliers dans de nombreux pays. Ce contexte devrait conduire à une croissance de l'économie mondiale moins rapide en 2016 (+2.9%) qu'en 2015. Une légère accélération est attendue pour 2017 (+3.2%).

Concernant les économies émergentes, la croissance reste modérée au second trimestre 2016 mais s'élèverait graduellement au second semestre 2016. Selon l'INSEE[2], le ralentissement de l'économie chinoise semble relativement enrayé grâce à une politique budgétaire et monétaire expansionniste. En Russie, l'activité tendrait à se stabiliser d'ici la fin 2016 et la récession s'atténuerait nettement au Brésil. L'OCDE prévoit une croissance de l'économie chinoise de +6.5% en 2016 et de +6.2% en 2017, la Chine continuant à faire face à des difficultés à mesure qu'elle rééquilibre son économie, avec une demande moins tirée par le secteur manufacturier et davantage portée par les biens de consommation et les services. La récession qui touche le Brésil (-3.3% en 2016) devrait persister en 2017 (-0.3%) en dépit de quelques améliorations.

Dans les économies avancées, la croissance au second trimestre 2016 a été contrastée, plus faible qu'attendue aux Etats-Unis (+0.4% après +0.2% au 1er trimestre) mais plus vive que prévue au Royaume-Uni (+0.7% après +0.4% au 1er trimestre). Dans la zone euro, l'activité a ralenti au second trimestre 2016 (+0.3% après +0.5% au 1er trimestre). Si la croissance est restée solide en Allemagne (+0.4%) et en Espagne (+0.8%), elle est nulle en Italie (+0.0%) et marque le pas en France (-0.1%). Au second semestre, la croissance de la zone euro résisterait, selon l'INSEE, à la hausse des incertitudes politiques liée au Brexit, aux attentats en France et en Allemagne, ainsi qu'au référendum constitutionnel en Italie. L'inflation resterait limitée, le marché de l'emploi relativement dynamique, notamment en Allemagne, et la consommation retrouverait de l'élan (+0.4% par trimestre). L'investissement des entreprises se redresserait et les exportations progresseraient, le ralentissement de la demande britannique étant plus que compensé par une reprise de la demande américaine et des pays émergents.
Pour L'OCDE, la croissance de la zone euro devrait s'établir à +1.5% en 2016 et à +1.4% en 2017.

1 *Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE*, 21 septembre 2016.
2 *Point de conjoncture*, octobre 2016, INSEE.

En France, l'activité a stagné au second trimestre 2016 (-0.1% après +0.7% au 1er trimestre) d'après l'INSEE qui fait état d'une consommation des ménages marquant le pas (-0.1%) après un premier trimestre très dynamique (+1.1%), d'une contraction de l'investissement des entreprises et d'une anémie des exportations (+0.2% après -0.4%) malgré la livraison de grands contrats navals. Ces exportations rebondiraient modérément au second semestre 2016 (+0.1% et +0.8%) notamment dans le secteur aéronautique et en dépit de la baisse des ventes agricoles suite aux mauvaises récoltes. L'activité manufacturière rebondirait également au troisième trimestre (+1.0%), après les grèves du printemps dans les raffineries. Dans le secteur de l'hébergement-restauration, le rebond resterait limité compte tenu de la désaffection des touristes étrangers suite aux attentats de juillet. Globalement, la croissance atteindrait +1.3% sur l'année 2016, un niveau similaire à 2015 (+1.2%). En matière d'emploi, le chômage continuerait de baisser modérément et les créations nettes d'emploi marchand s'établiraient à +117 000 en 2016 (+0.7%) après +97 000 en 2015. Depuis 2015, ces créations sont portées par la reprise de l'activité et les dispositifs d'abaissement du coût du travail : crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, pacte de responsabilité et de solidarité et prime à l'embauche dans les PME. L'emploi non marchand ralentirait au second semestre 2016 (+4 000 après +25 000 au 1er semestre) compte tenu du repli attendu du nombre d'emplois aidés. Le taux de chômage baisserait à 9.8% fin 2016, la hausse de l'emploi dépassant légèrement celle de la population active.

Au niveau régional, l'INSEE[3] fait état d'une croissance modérée mais régulière de l'activité.
Pour le quatrième trimestre consécutif, l'activité est bien orientée en Auvergne-Rhône-Alpes. La région gagne régulièrement de nouveaux salariés dans le secteur privé marchand : le dynamisme du commerce et des services ne se dément pas, mais l'emploi fléchit dans l'industrie et stagne dans l'intérim ce trimestre. Le taux de chômage fléchit de nouveau. Le redressement se poursuit dans la construction comme pour l'activité hôtelière. Enfin, les exportations régionales redémarrent.

B/ le contexte budgétaire national : une contribution au redressement des finances publiques (CRFP) diminuée de moitié pour le bloc communal :

L'élaboration du budget de la collectivité s'inscrit dans un cadre budgétaire national caractérisé depuis plusieurs années par une politique volontariste de redressement des comptes publics.

Cette dernière s'est traduite par une réduction de 28.5 Md€ du déficit des administrations publiques entre 2011 et 2015. En ce qui concerne les collectivités territoriales (administrations publiques locales au sens de la comptabilité nationale), le déficit s'est réduit sur cette période de 1.4Md€, notamment depuis 2013. En 2015, les comptes locaux deviennent excédentaires (désendettement net de 700 M€).

3 *Insee Conjoncture Auvergne Rhône Alpes* N° 5, octobre 2016, INSEE

1) Le cadre pluriannuel : l'affirmation de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques :

Dans le cadre de son programme de stabilité 2016-2019, l'Etat s'est engagé auprès de l'Union Européenne sur une réduction du déficit public à 1.3 point du PIB en 2019. Pour satisfaire cet objectif, l'Etat prévoit une diminution substantielle du déficit des administrations centrales de 3.7 points du PIB en 2014 à 1.8 points du PIB en 2019 et une inversion de la situation des administrations de sécurité sociale, passant d'un déficit de 0.4 points de PIB en 2014 à un excédent de 0.8 points de PIB en 2019. Concernant les collectivités locales, leur déficit (0.4 points de PIB en 2014, équilibre en 2015) **doit se stabiliser à 0.2 points de PIB**. Par déficit des APUL, il faut entendre le besoin de financement consolidé des collectivités locales, c'est à-dire le volume d'emprunt qu'elles contractent pour investir. Par construction, le budget des collectivités est équilibré et l'emprunt ne finance, contrairement au budget de l'Etat, que des dépenses d'investissement.

L'évolution des déficits publics dans les orientations du programme de stabilité 2016-2019

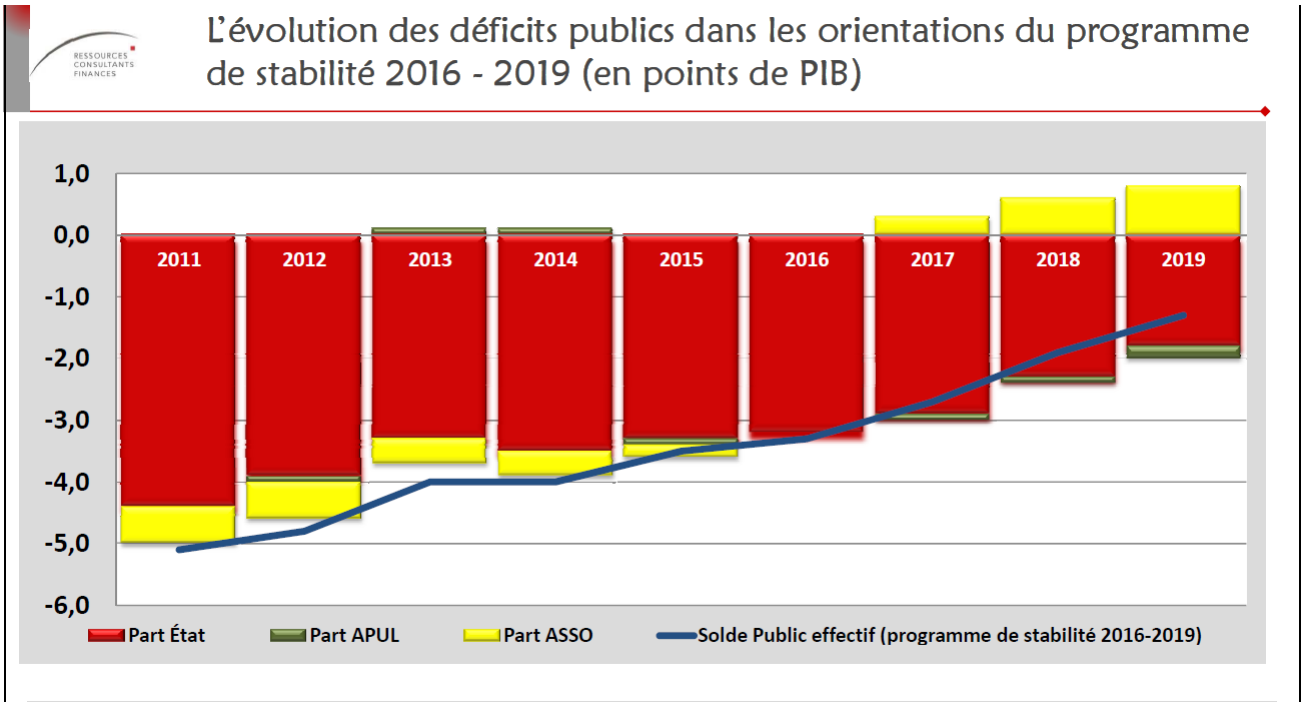

Le cadre législatif de ce redressement des finances publiques a été posé par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019. Il est décliné et précisé annuellement dans le Projet de Loi de Finances (PLF). La LPFP fixe l'objectif d'une diminution des prélèvements obligatoires de 44.7% du PIB en 2014 à 44.5% en 2017 et d'une réduction des dépenses publiques de 56.5% du PIB en 2014 à 54.5% en 2017.

Pour atteindre ces objectifs de réduction des dépenses, la LPFP a défini des plafonds aux dépenses de l'Etat. Elle a ainsi maintenu la norme « zéro volume » qui impose une stabilisation en euros constants de l'ensemble des dépenses de l'Etat, **y compris les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales**. Cette norme rend particulièrement importante l'hypothèse retenue en matière d'inflation et explique les économies supplémentaires que doit réaliser l'Etat en cours d'exercice en cas d'inflation réelle inférieure à la prévision de la Loi de Finances Initiale. L'ensemble des dépenses de l'Etat ne peut dépasser le montant fixé en 2014 (**372.68 Md €)** et corrigé de l'indice prévisionnel d'évolution des prix hors tabac.

La loi de programmation a, en outre, instauré une norme de diminution prévoyant un plafond de des dépenses de l'Etat, hors intérêts de la dette et pensions, à 282.54 Md € en 2015, **280.67Md €** en 2016 et 275.51 Md € en 2017.

En sus de ce cadrage pluriannuel des dépenses de l'Etat et de l'objectif national de dépenses d'assurances maladie (ONDAM), **la loi de programmation fixe également un objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL**), qui s'établit à 2% pour 2017. De nature indicative, l'ODEDEL fait l'objet d'un rapport au Comité des Finances Locales.

Pour 2017, le projet de loi de finances 2016 a corrigé l'ODEDEL en matière de fonctionnement (1.7% au lieu de 1.9%). L'ODEDEL se décline au niveau du bloc communal en un objectif d'évolution de 2.1% (dont 1.3% pour les dépenses de fonctionnement).

Enfin et plus concrètement, la LPFP 2014-2019 pose le cadre de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques en diminuant pendant trois ans (2015-2017) le montant du plafond des concours financiers de l'Etat aux collectivités[4] :

	2014	2015	2016	2017
Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales (Md€)	56,87	53,45	49,79	46,12
Variation (Md€)		-3,42	-3,66	-3,66

4 Prélèvements sur recettes + crédits de la mission « relations avec les collectivités territoriales »

2) Les principales mesures du PLF 2017 impactant les collectivités territoriales

2017 constitue le quatrième exercice d'application de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP). Au niveau national, la DGF s'établira ainsi en 2017 à 30.86Md€ ; en 2013, elle s'élevait à 41.5Md€.

L'article 14 du PLF 2017 traduit l'engagement présidentiel de réduction de la moitié de la CRFP 2017 du bloc communal par rapport à sa contribution 2016. Pour 2017, la CRFP du bloc communal s'élève, en effet, à 1.035Md€. Globalement, tous niveaux de collectivités confondus, la CRFP 2017 s'élèvera à 2.63 Md€ au lieu du montant de 3.66Md€ initialement prévu.

Le PLF 2017 est fondé sur une hypothèse de croissance du PIB de 1.5 % et une inflation prévisionnelle de 0.8%. Cette hypothèse est importante pour les collectivités car elle détermine habituellement le coefficient d'actualisation des bases de TH et de TFPB.

Par un amendement du 9 novembre, le taux retenu est de 0.4% en 2017. Il était de 1% en 2016. A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

L'article 59 du PLF 2017 abroge l'article 150 de la LFI pour 2016 qui instaurait une nouvelle architecture de la DGF à compter de 2017. La réforme de la DGF est ainsi renvoyée à une future loi de finances spécifique aux collectivités, l'exposé des motifs du PLF 2017 justifiant cette abrogation par la nécessité d'un paysage institutionnel stabilisé pour mener une réforme d'une telle ampleur. Le versement de la Dotation Nationale de Péréquation dans l'enveloppe de la DSU, envisagé par le Comité des Finances Locales dans le cadre de la réforme de la DSU, est renvoyé à la réforme de la DGF.

Cet article intègre la modification du dispositif d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes. L'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen. En 2016, cette minoration était plafonnée à 3% de la dotation forfaitaire de l'année précédente. Le PLF prévoit de passer le plafond à 4% de la dotation forfaitaire.
Par amendements des 9 et 14 novembre, la règles de calcul du plafond d'écrêtement a été modifiée, elle est fixé dorénavant à 1% des recettes réelles de fonctionnement.

Autre élément de la péréquation, le FPIC[5] voit son volume maintenu à 1 Md€ en 2017. Si les effets de la nouvelle cartographie intercommunale sont difficilement évaluables, l'élargissement des périmètres intercommunaux va réduire les écarts de potentiel financier agrégé et accroître la charge des ensembles intercommunaux qui resteront contributeurs. Cette perspective semble avoir incité le gouvernement à renoncer à l'augmentation initialement prévue de l'enveloppe du FPIC.

5 Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

L'article 14 du PLF 2017 élargit le périmètre des variables d'ajustement. En effet, le besoin de financement par prélèvement sur les variables d'ajustement est particulièrement important en 2017 et s'élève à 787 M€. Outre le financement de la moitié de la progression de la DSU et de la DSR (148.5 M€), l'essentiel du besoin (542 M€) est la conséquence de l'article 75 de la LFI 2016 relatif à la « demie part des veuves ». En 2015, de nombreux contribuables auparavant exonérés de taxes locales étaient sortis du champ de l'exonération et avaient été finalement dégrevés.

L'article 75 prévoit leur exonération ce qui augmente très fortement les compensations des exonérations de TH et de TFNB entre 2016 et 2017, les compensations versées en n correspondant aux exonérations de l'année n-1. Pour financer cette hausse du montant des exonérations tout en évitant d'augmenter la minoration des variables d'ajustement au-delà d'un taux de 22%, le PLF 2017 élargit le périmètre des variables d'ajustement à la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) des départements et des régions et au fonds de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). En l'état actuel du débat parlementaire, la DCRTP des régions et départements a été retirée du périmètre des variables d'ajustement.

Enfin, le fonds de soutien à l'investissement, créé par la LFI pour 2016 pour atténuer l'impact de la baisse des dotations de l'Etat sur l'investissement des collectivités, est porté de 1 à 1.2Md€. La moitié de ce fonds géré par les préfets de régions est fléchée vers les territoires ruraux. 600M€ sont consacrés aux grandes priorités nationales et sont accessibles aux territoires urbains.

II - RAPPELS SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

Le budget communal se compose :

✍ D'une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, déneigement, fournitures, entretien courant, assurances …), frais financiers (notamment intérêts des emprunts, ligne de trésorerie), autres charges de gestion courante (participation au SDIS), subventions aux associations, aux budgets annexes (restauration municipale, remontées mécaniques, SPIC parkings), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, l'attribution de compensation de la TP (versement par la communauté de communes), la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les impôts indirects (taxe sur les remontées mécaniques, produits des jeux du casino, droits de mutations, de stationnements sur voirie…), les produits des services (recettes perçues sur les usagers : redevance ski de fond, coupes de bois, concessions de cimetières…) et les autres produits (revenus des immeubles, locations de salles Majestic, redevance de concessions : grotte de la Mer de Glace, buvettes, …).

Le solde des mouvements réels et récurrents de la section de fonctionnement est appelé l'épargne brute. Cette épargne doit servir à rembourser le capital de la dette en priorité.
Le solde disponible, appelé épargne nette, sera utilisé pour financer les investissements, c'est l'autofinancement.

✍ D'une section d'investissement

Elle retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement.

Ainsi, lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissements (construction d'un nouvel équipement, réfection de la voirie, aménagement d'espaces verts, de places publiques, achat de terrains, ou acquisition de véhicules, matériels…), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement (Etat, Région, Département…) qui couvriront pour partie ces dépenses,
- les remboursements de T.V.A (FCTVA avec un décalage d'un an suite au plan de relance),
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers
- en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement.

L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux).

Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissements, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources externes.

III – SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS 2010 - 2015

L'exercice 2010 est la première année qui tient compte de la création de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc (regroupant le territoire des Houches, de Servoz, de Vallorcine et de Chamonix-Mont-Blanc) et de la suppression de la Taxe Professionnelle.

La création de la Communauté de Communes a été prononcée par arrêté préfectoral N°209/3352 du 14/12/2009

SOMMAIRE :

1. EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
2. EVOLUTION DE LA FISCALITE
3. EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT
4. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT
5. SYNTHESE

1 - EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(En milliers d'Euros)	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Produits réels d'exploitation	29 648	29 460	30 548	32 814	31 395	31 206
Charges réelles d'exploitation	21 087	20 723	22 418	23 055	22 759	22 986
EPARGNE DE GESTION (EBE)	**8 561**	**8 737**	**8 130**	**9 759**	**8 636**	**8 220**
Intérêts de la dette	1 980	2 188	2 405	2 264	2 320	2 335
Solde produits / charges Financières	350	322	269	233	202	170
Solde produits / charges Exceptionnelles	-1 090	-231	-894	83	-340	-1 120
EPARGNE BRUTE (CAF BRUT)	**5 841**	**6 640**	**5 100**	**7 811**	**6 178**	**4 935**
Remboursement en capital de la dette *	5 157	5 442	5 662	5 363	5 508	5 032
Remboursement par la Communauté de Communes	850	809	766	722	675	626
(Transfert dette)						
EPARGNE DISPONIBLE (CAF NETTE)	**1 534**	**2 007**	**204 ***	**3 170**	**1 345**	**529**

* La baisse de la CAF Nette en 2012 vient du versement d'une subvention exceptionnelle au budget "Lotissement des Tissières" : 1 385 K€

EBE en % des recettes réelles de fonctionnement	29%	29%	26%	28%	27%	26%
CAF BRUTE en % des recettes réelles de fonctionnement	19%	22%	16%	23%	20%	16%
CAF NETTE en % des recettes réelles de fonctionnement	5%	7%	1%	9%	4%	2%

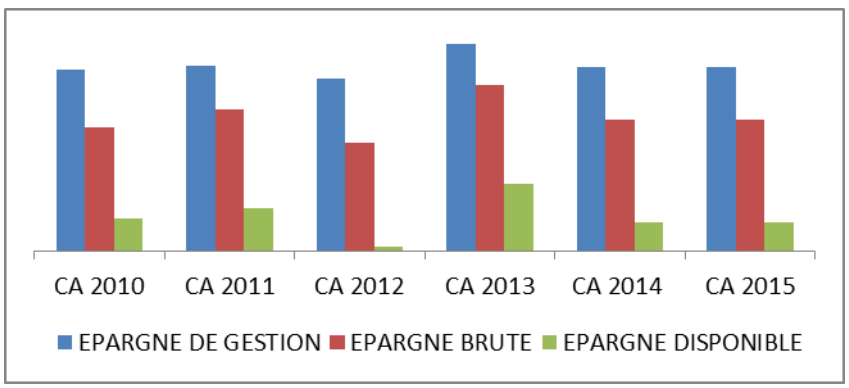

Le dynamisme des recettes de fonctionnement, accompagné de la modération des charges d'exploitation ainsi que la maitrise de l'annuité de la dette, ont permis de garder les différents soldes intermédiaires de gestion à **un niveau supérieur à la moyenne nationale** des collectivités de la même catégorie démographique et **à un niveau inférieur,** en ce qui concerne l'Epargne disponible et ce malgré une perte de ressources de plus de 4M€ suite à la baisse de la DGF et la mise en place du FPIC sur la période.

2 - EVOLUTION DE LA FISCALITE

EVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITE ET COMPARAISON AVEC LA MOYENNE NATIONALE							
	Chamonix Mont Blanc						Moyenne nationale
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2014
TAXE D' HABITATION	14,50%	14,50%	14,86%	14,86%	14,86%	**15,31%**	**23,95%**
FONCIER BATI	15,22%	15,22%	15,60%	15,60%	15,60%	**16,07%**	**20,20%**
FONCIER NON BATI	28,51%	28,51%	29,22%	29,22%	29,22%	**30,10%**	**48,53%**
Varation des Taux en %	1,50%	0,00%	2,50%	0,00%	0,00%	**3,00%**	

Pour les trois taxes « ménages », le taux de la commune de Chamonix est inférieur à la moyenne nationale

COMPARAISON DES TAUX DE LA COMMUNE PAR RAPPORT A QUELQUES STATIONS DE SPORTS D'HIVER

TAXE D'HABITATION			
Communes	2014	2015	2016
MACOT LA PLAGNE	13,79	13,79	13,79
COURCHEVEL	14,44	14,44	14,44
LES HOUCHES	14,46	14,97	14,97
CHAMONIX	14,86	15,31	15,31
VAL D'ISERE	17,41	17,41	17,41
BOURG ST MAURICE	18,20	18,20	18,20
PASSY	19,13	19,13	19,13
SALLANCHES	19,30	19,30	19,69
MORZINE	19,65	19,77	19,87
LA CLUSAZ	20,51	20,51	20,51
ST GERVAIS	20,98	20,79	20,58
LES CONTAMINES	21,26	21,26	22,32
GRAND BORNAND	25,14	25,14	25,14
MEGEVE	23,86	25,77	25,77
CHATEL	26,11	26,11	26,72

FONCIER BATI			
Communes	2014	2015	2016
SALLANCHES	13,28	13,28	13,55
MORZINE	13,63	13,71	13,78
MACOT LA PLAGNE	15,10	15,10	15,10
CHAMONIX	15,60	16,07	16,07
LES CONTAMINES	15,43	15,43	16,20
LES HOUCHES	15,73	16,28	16,28
LA CLUSAZ	16,30	16,30	16,30
BOURG ST MAURICE	16,62	16,79	16,79
PASSY	17,45	17,45	17,45
GRAND BORNAND	17,98	17,98	17,98
ST GERVAIS	18,50	18,33	18,15
COURCHEVEL	19,58	19,58	19,58
CHATEL	18,97	18,97	19,60
MEGEVE	18,85	20,36	20,36
VAL D'ISERE	27,93	27,93	27,93

FONCIER NON BATI			
Communes	2014	2015	2016
CHAMONIX	29,22	30,10	30,10
ST GERVAIS	45,80	45,39	44,94
PASSY	55,94	55,94	55,94
VAL D'ISERE	56,47	56,47	56,47
MORZINE	57,91	58,26	58,55
SALLANCHES	57,95	57,95	59,11
LES HOUCHES	62,66	64,85	64,85
MEGEVE	69,74	75,30	75,30
LA CLUSAZ	79,74	79,74	79,74
CHATEL	85,47	85,47	87,47
MACOT LA PLAGNE	115,20	115,20	115,20
LES CONTAMINES	116,72	116,72	122,56
GRAND BORNAND	126,80	126,80	126,80
COURCHEVEL	151,91	151,91	151,91
BOURG ST MAURICE	171,58	171,58	171,58

3 - EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

Sur la période 2010 - 2015, le montant des investissements s'élève à 55 M€.
En ajoutant les investissements réalisés, par la Communauté de Communes, sur les installations (sportives et culturelles) de Chamonix, **le total des investissements est de près de 70 M€.**

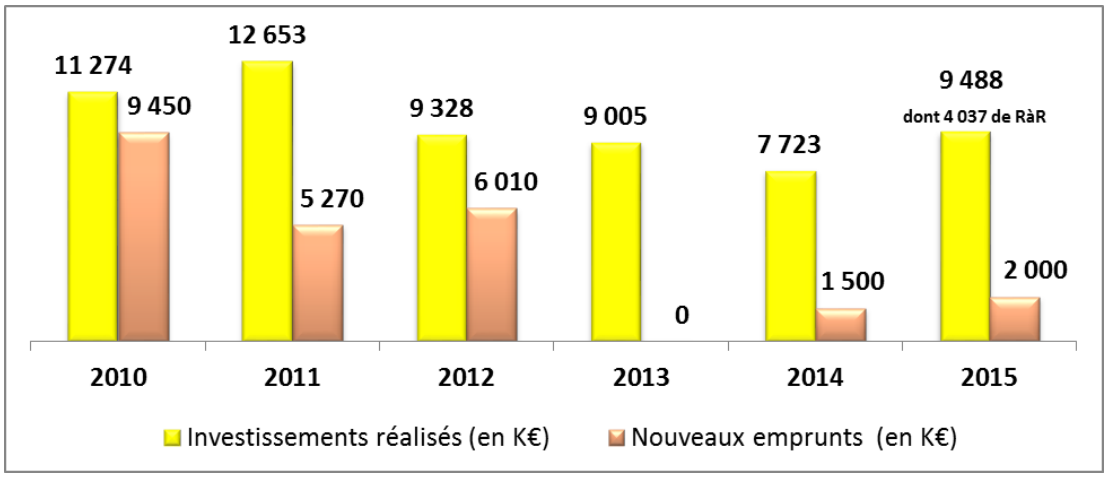

Le niveau de réalisation 2015 s'élève à 5 451 K€ , soit un taux de réalisation de 55%, ce taux faible est à relativiser par rapport au montant important des restes à réaliser soit 4 037K€.

Sur la période observée 2010 – 2015, la moyenne des dépenses d'équipement s'élève à 9 240 K€ par an, dont 1 600 K€ par an d'acquisition de terrains et bâtiments. (Sans tenir compte des investissements réalisés sur les équipements de la commune transférés à la Communauté de Communes)

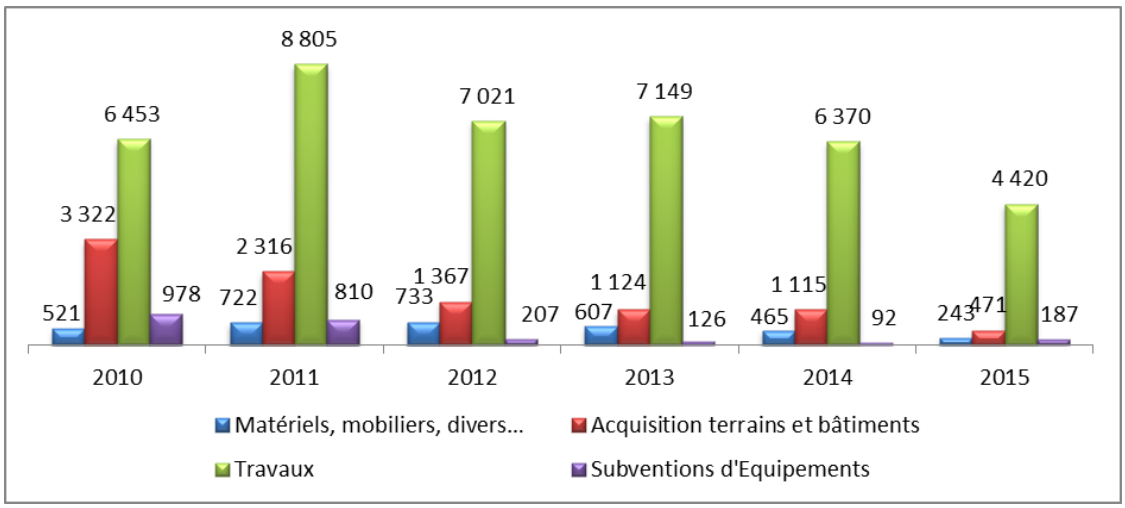

Le niveau des dépenses d'équipement pour la commune s'élève à : **566€/hab**. pour 2015

4 - EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

En 2015, la commune a poursuivi sa politique de désendettement engagée depuis 2013

Le montant de l'encours au 31/12/2015 est de 51 983 K€ par rapport à 55 663 K€ au 31/12/2014, 59 741 K€ au 31/12/2013 et 65 667 K€ au 31/12/2012.

Soit un désendettement au cours de l'exercice 2015 de 3,7 M€
et un désendettement sur les trois derniers exercices de 13,7 M€
(En baisse de 21%)

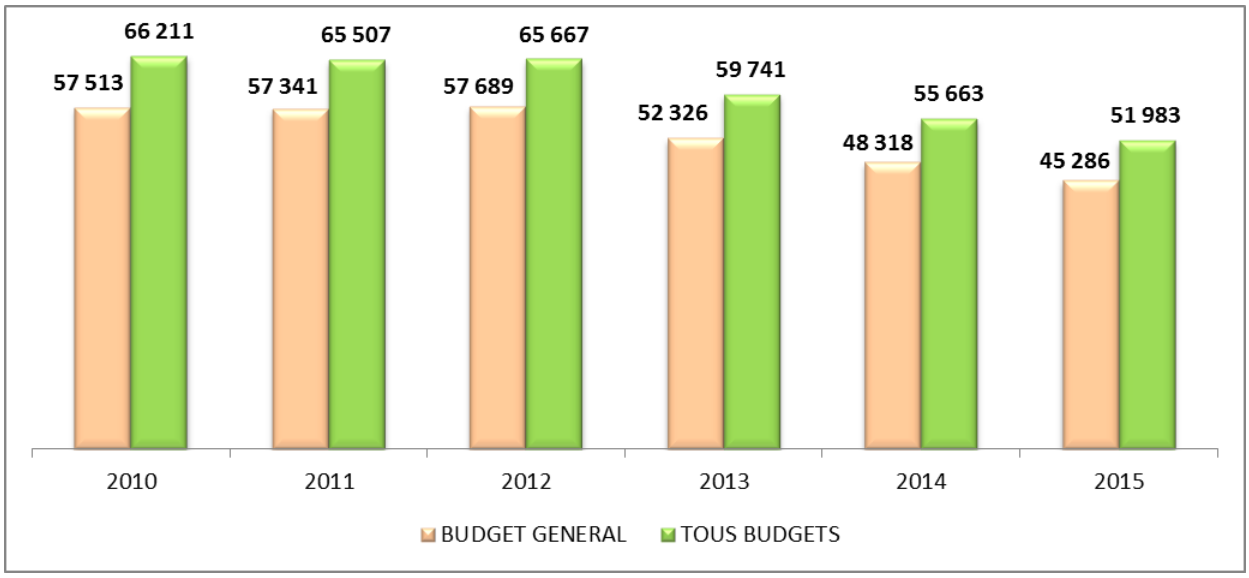

Lors de la création de la Communauté de Communes en 2010, il a été transféré une partie de la dette concernant les équipements transférés (Centre sportif, musées, bibliothèques…)

En tenant compte de cette dette transférée, le montant de l'encours de la dette propre de la commune s'élève à 42,24 millions d'euros soit une diminution de 17% par rapport à 2010.

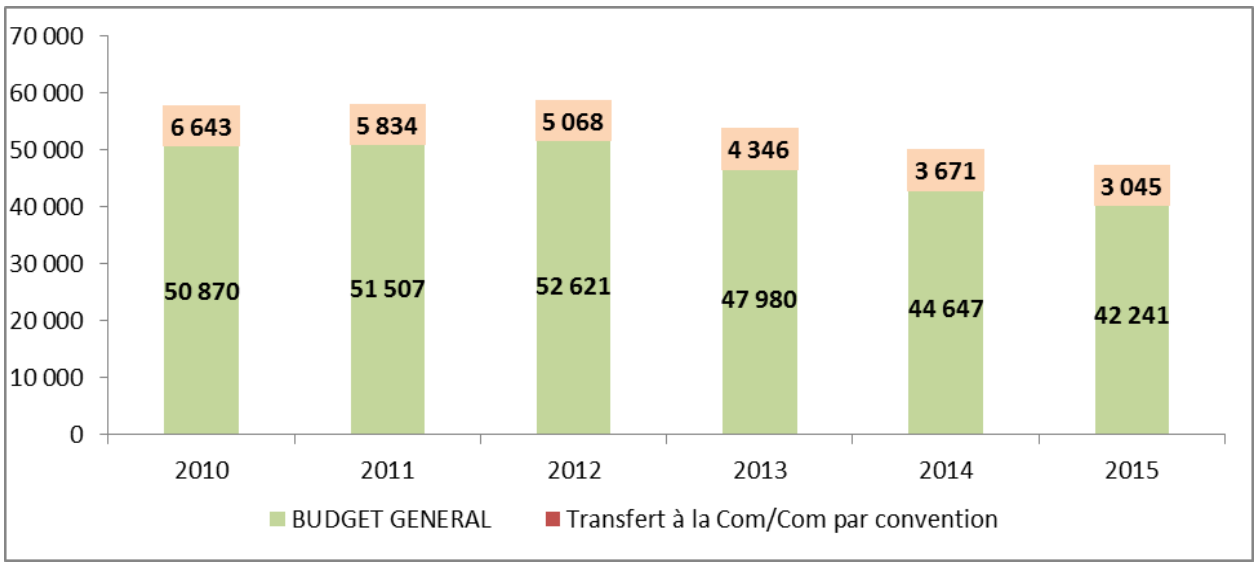

5 - SYNTHESE

Les différents niveaux d'épargne (à l'exception de l'épargne disponible) de la commune sont à un niveau supérieur à la moyenne des collectivités de la même catégorie démographique et démontrent une situation financière satisfaisante.

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	Montant en K€ Chamonix	Montant en € par hab. pour la catégorie démographique			
		Chamonix	Département	Région	National
Excédent Brut de Fonctionnement = Epargne de Gestion	8 220	**885**	366	229	200
Produits de fonctionnement réels	31 542	**3 398**	1 432	1 131	1 148
Charges de fonctionnement réelles	26 917	**2 900**	1 137	937	977
Capacité d'Autofinancement Brute = Epargne Brute	4 935	**532**	294	194	172
CAF nette de remboursements de dettes bancaires = Epargne disponible	529	**57**	171	104	83

- L'épargne de gestion de la commune pour 2015 est de 885 € par habitant soit plus de 4 fois supérieure à la moyenne nationale.
- Le montant en €/habitant des produits et charges de fonctionnement est 3 fois supérieur à la moyenne nationale, ce qui montre bien la structure particulière du budget de Chamonix.
- L'épargne brute est également supérieure aux différentes moyennes (Nationale, Régionale et Départementale).
- L'épargne disponible de la commune est légèrement inférieure à la moyenne Nationale.

L'épargne brute est un indicateur essentiel dans la gestion financière des collectivités. Correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute permet de financer le remboursement en capital de la dette et les investissements.

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, et représente la part de recettes courantes que la collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement, et qu'elle peut donc affecter à la couverture de dépenses à long terme.

Le taux élevé d'épargne brut (19% de moyenne sur la période 2010 – 2015) permet à la commune de financer le remboursement de la dette en capital, mais également de financer une partie des investissements sur ses fonds propres.

La capacité de désendettement est un ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement.
Ce ratio, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la commune pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.
Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans, avec un seuil critique à 15 ans.

BUDGET GENERAL	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Endettement au 31 décembre	50 870	51 507	52 621	47 980	44 647	42 241
Epargne brute	5 841	6 640	5 100	7 811	6 178	4 935
Nombre d'année pour rembourser	8 ans 8 mois	7 ans 9 mois	10 ans 4 mois	6 ans 2 mois	7 ans 3 mois	8 ans 6 mois

La moyenne du ratio de désendettement sur les six dernières années est légèrement supérieure à 8 ans.

IV - RATIOS LEGAUX

Dans un souci de transparence financière, la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite « Loi A.T.R. ») a instauré l'obligation de faire figurer, en annexe des documents budgétaires, quelques données synthétiques sur la situation financière.
Les villes et les groupements de plus de 10 000 habitants doivent présenter les 11 ratios figurant ci-dessous.
Le nombre d'habitants retenu pour le calcul des ratios est de :

2010 : 9 401 h. **2011** : 9 359 h. **2012** : 9 378 h. **2013** :9 346 h. **2014** : 9 318 h. **2015** : 9 283 h

BUDGET GENERAL Liste des 11 Ratios financiers obligatoires commune + 10 000 hab.	**CA 2010**	**CA 2011**	**CA 2012**	**CA 2013**	**CA 2014**	**CA 2015**
1/ Dépenses réelles de fonctionnement / Population *Mesure du niveau de service rendu*	**2 598** €	**2 589** €	**2 969**€	**3 018** €	**2 766** €	**2 929 €**
2/ Produit des impôts directs / Population *Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable levées par la Collectivité*	**1 134**€	**1 182** €	**1 269** €	**1 343** €	**1 359** €	**1 436 €**
3/ Recettes réelles de fonctionnement / Population *Mesure les ressources dont dispose la Collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance*	**3 424** €	**3 691** €	**3 784** €	**3 830**€	**3 754**€	**3 685 €**
4/ Dépenses d'équipement brut / Population *Mesure de l'effort d'équipement*	**1 193** €	**1 346** €	**988** €	**957** €	**809** €	**566 €**
5/ Encours de la dette nette / Population *Mesure l'endettement de la Collectivité*	**5 411** €	**5 504** €	**5 611** €	**5 134** €	**4 791** €	**4 550 €**
6/ Dotation Globale de Fonctionnement / Population *Mesure la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la Collectivité*	**595** €	**588** €	**573** €	**557** €	**524** €	**448 €**
7/ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement *Mesure la charge de personnel de la Collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de dépense incompressible quelle que soit la population de la Collectivité*	**54 %**	**53 %**	**48 %**	**48 %**	**54 %**	**51%**
9/ Dépenses réelles de fonctionnement+ remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement *Mesure la capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.*	**89 %**	**84 %**	**92 %**	**91 %**	**88 %**	**92 %**
10/ Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement *Mesure l'effort d'équipement de la Collectivité au regard de sa richesse*	**35 %**	**36 %**	**26 %**	**25 %**	**22 %**	**15 %**
11/ Encours de la dette / Recettes réelles fonctionnement *Mesure la charge de la dette de la Collectivité relativement à sa richesse*	**158 %**	**149 %**	**148 %**	**134 %**	**128 %**	**123 %**

V – RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2016

Les dispositions nouvelles de la loi NOTRe consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
La loi prévoit que les orientations générales du budget doivent s'accompagner d'informations sur la structure et la gestion de la dette pour les collectivités de plus de 10 000 habitants.
Elle offre ainsi une opportunité pour ces collectivités, de faire un point complet sur leur endettement.

Le marché bancaire aujourd'hui offre l'opportunité aux collectivités de se financer à des conditions plus avantageuses basées sur des taux continuellement bas depuis l'année dernière.

Selon Finance Active, cette période de « taux bas » devrait se prolonger au-delà de 2017.
Par ailleurs, l'accès au crédit se trouve facilité par le coût des marges bancaires qui affichent un recul sensible (autour de 1% en moyenne sur 15 ans contre 3% en 2012). Ainsi, pour un emprunt à 15 ans, la marge moyenne tend vers 100 points de base alors que les durées d'amortissement peuvent aller jusqu'à 25 ans.

Cependant, si les conditions de financement s'améliorent, elles sont étroitement corrélées à la situation financière de la collectivité en lien avec l'analyse et l'évolution de certains ratios (taux d'épargne, capacité de désendettement..) traduisant la qualité de signature de l'entité.

Ce rapport présente l'état de dette de la commune de Chamonix Mont Blanc et ses risques (budget principal et budgets annexes). Il traite à la fois de la dette contractée par la commune et des garanties d'emprunts accordées par la commune.

Chaque année, une présentation au conseil municipal permet de suivre l'évolution de cette dette.

La dette contractée par la commune est nécessaire au financement de ses investissements en complément de l'autofinancement disponible. Ces engagements affectent directement les équilibres financiers.

La dette garantie par la commune retrace l'évolution du stock des engagements pris par la commune de payer en lieu et place des emprunteurs comme les organismes de logements sociaux en cas de défaillance de ceux-ci.

GESTION DE LA TRESORERIE

Le service des Finances suit régulièrement les mouvements du compte « Trésor Public ».
En fonction des besoins, il est mobilisé ou remboursé des fonds au moyen de la ligne de trésorerie à court terme, mise en place chaque année par une délibération du Conseil Municipal.

L'objectif est de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt.

En 2015, la ligne de trésorerie a été souscrite auprès du Crédit Agricole des Savoie et suite à un appel d'offre au mois de novembre, c'est la Banque Postale qui a été retenue pour l'année 2016.

BANQUE POSTALE	2016/2017
MONTANT	1 400 000 €
DATE DE DEBUT	15/01/2016
DATE DE FIN	13/01/2017
INDEX	EONIA
MARGE	0.96%
FRAIS DE DOSSIER	1 400 €
COMMISSION NON UTILISATION	0.20%

La ligne de trésorerie n'a pas été utilisée en 2016.
La commission de non utilisation payée a été de 2 835 €

GESTION DE LA DETTE PROPRE

En début d'année 2016, la commune de Chamonix Mont Blanc a mené deux opérations de dette, une concernant la désensibilisation des prêts structurés, l'autre un compactage de huit prêts de la Caisse d'Epargne.

Concernant le réaménagement d'une partie de la dette structurée en dette classique, l'opération s'est déroulée sur les marchés financiers le 21 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, par délibération du 18 janvier 2016 a autorisé Monsieur le Maire à signer les protocoles transactionnels avec la SFIL, la Caisse d'Epargne et la Société Générale, mais également à signer une convention avec le représentant de l'Etat définissant les modalités de versement du fonds de soutien pour le refinancement des contrats de prêts renégociés.

Les notifications des décisions définitives de liquidation d'aides pour le remboursement anticipé de contrats financiers à risque ont été reçues des ministères le 21 juin et le 25 juillet 2016.

Les conventions avec l'Etat ont été signées le 26 et 29 juillet 2016, elles formalisent les échéanciers de versement de l'aide.

La commune de Chamonix vient d'être informée d'un versement de l'aide avant la fin de l'année, composé d'un premier versement au titre de l'année 2016 et un versement complémentaire, suite au dépôt du dossier de demande d'aide avant le 31 décembre 2014.

Ces opérations ont fait l'objet de plusieurs informations auprès du Conseil Municipal.

L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE 2016

♦ Structure de la dette de Chamonix Mont Blanc

Au 31 décembre 2016, la dette de la commune s'élève à 53,6 M€ avec un taux moyen de 3,15% et une structure de dette répartie de la façon suivante :

87 % de l'encours est à taux fixe soit 46,7 M€(dont 1,8 M€ à taux fixe sous conditions*) avec un taux moyen de 3,14%

9 % de l'encours concernent des produits « structurés » soit 5 M€ avec un taux moyen de 3,6%

4 % de l'encours est à taux variable soit 1,9 M€ avec un taux moyen de 1,7%

* taux fixe sous conditions : Taux fixe tant que l'indice EUR 3mois, EUR 12 mois et TAG 3mois restent inférieurs à une barrière déterminée.
A ce jour, les barrières sont entre 5.50% et 6%, pour un indice TAG au 9/12/2016 à -0,351%, EUR 3 mois à - 0,316% et EUR 12 mois à 0,078%.

♦ Répartition de l'encours par type de stratégie

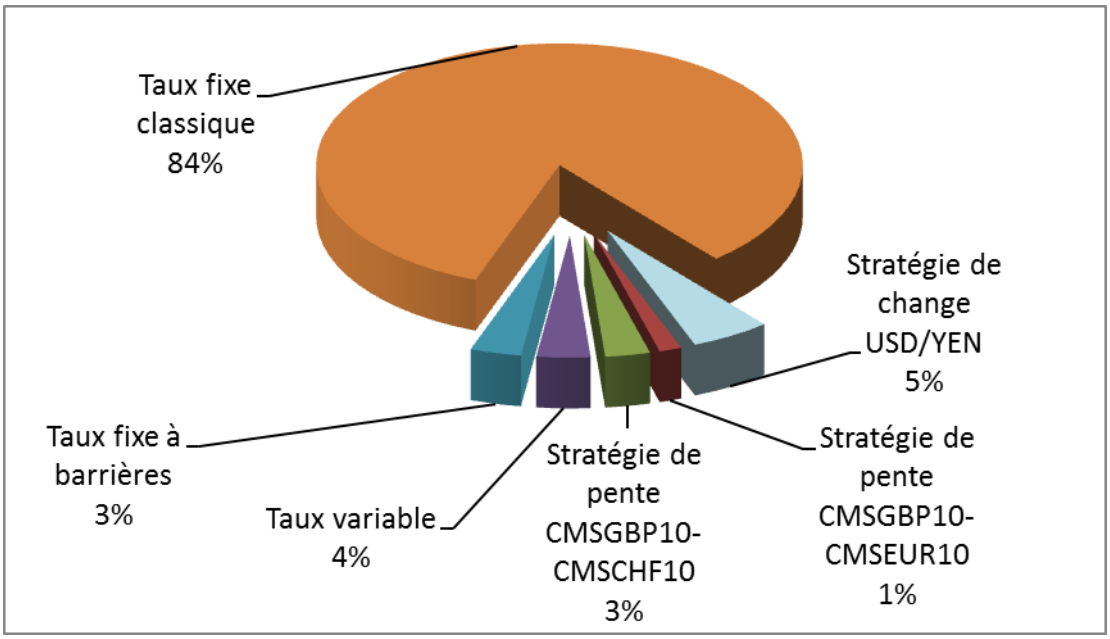

♦ **L'encours de la dette est composé de 48 emprunts auprès de 7 établissements prêteurs**

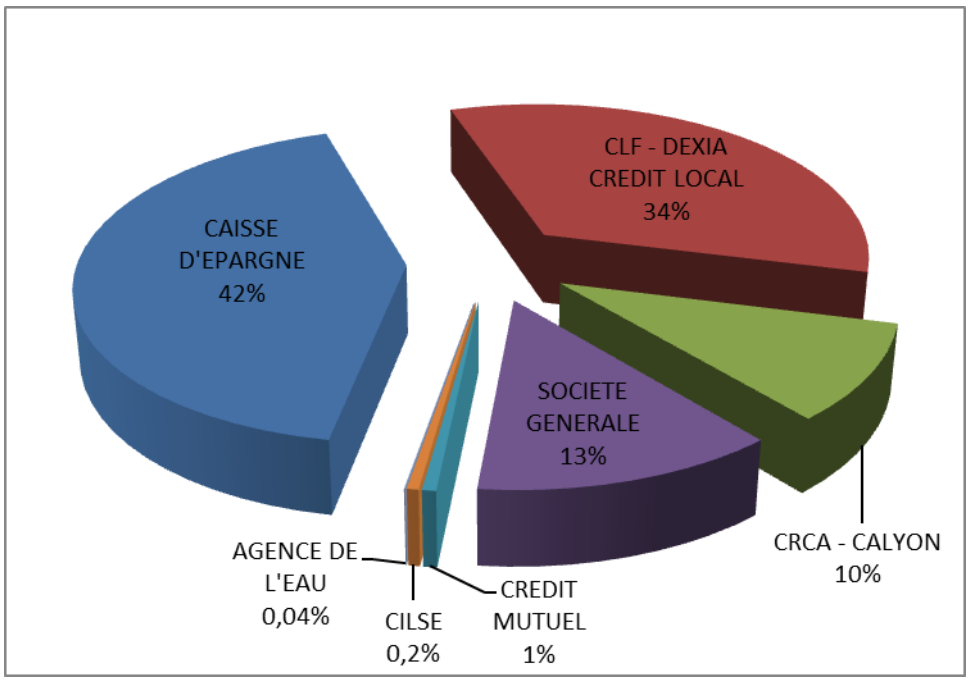

Prêteurs	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016	Variations
AGEN.EAU RHONE-MED-CORSE	30 495,43	22 928,50	-7 566,93
CAISSE EPARGNE RHONE ALPES	21 472 223,52	22 668 011,73	1 195 788,21
CACALYON	3 738 802,80	2 953 953,06	-784 849,74
CILSE	279 222,06	264 986,75	-14 235,31
DEXIA-CLF - SFIL	15 652 771,02	18 147 503,00	2 494 731,98
CREDIT MUTUEL	386 773,08	314 194,95	-72 578,13
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	2 605 025,71	2 353 964,61	-251 061,10
SOCIETE GENERALE	7 817 676,25	6 871 681,48	-945 994,77
	51 982 989,87	53 597 224,08	1 614 234,21

♦ Situation par budget au 31 décembre 2016

BUDGET	Capital restant dû au 31/12/2015	Capital restant dû au 31/12/2016	Variations	Durée de Vie Résiduelle au 31/12/2016	Durée de Vie Moyenne au 31/12/2016
BUDGET GENERAL	45 286 243,70	47 513 248,17	2 227 004,47	11 ans, 4 mois	6 ans, 3 mois
SPIC PARKINGS	6 109 199,35	5 554 385,95	-554 813,40	11ans, 11mois	6 ans, 9 mois
REMONTEES MECANIQUES	557 051,39	506 661,46	-50 389,93	10 ans, 1 mois	5 ans, 3 mois
EAU	30 495,43	22 928,50	-7 566,93	2 ans,5 mois	1 an, 5 mois
	51 982 989,87	53 597 224,08	1 614 234,21	11 ans, 5 mois	6 ans, 3 mois

Durée de vie Résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée de Vie Moyenne Résiduelle : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année).
La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

La durée de vie résiduelle de l'encours de la dette de la commune de Chamonix Mont Blanc (11 ans, 5 mois) est en hausse par rapport à l'année dernière (10 ans, 3 mois), mais reste inférieure à la moyenne constatée dans les communes de taille comparable.

LA GESTION DU STOCK ET LES NOUVEAUX FINANCEMENTS

♦ La gestion du stock

Dans le cadre de sa stratégie de gestion de la dette, la commune de Chamonix Mont Blanc a effectué, courant janvier, une opération de désensibilisation de sa dette structurée et une opération de compactage de 8 prêts de la Caisse d'Epargne.

La commune ne compte désormais plus que trois lignes de produits structurés, dont deux sur le Budget Général et une sur le budget SPIC Parkings.

Parallèlement, le fonds de soutien a été mis en place par la loi de finances 2014 pour les collectivités ayant souscrit des produits structurés.

Dans ce cadre, la commune a pu solliciter cette aide pour la sécurisation de l'emprunt SFIL et les deux emprunts Helvetix de la Caisse d'Epargne et a ainsi obtenu par une notification cet été un montant de **3 018 358.73 €** à recevoir en quatorze versements dont les deux premiers règlements devraient intervenir avant la fin de l'année 2016.

♦ Détail de la gestion active de la dette en 2016

Opération de désensibilisation :

La commune détenait 6 emprunts structurés dans son encours de dette pour un capital restant dû de 11 821 K€ au 31 décembre 2015.

Quatre de ces emprunts étaient sur une stratégie de change (deux contractés avec Dexia CLF et deux avec la Caisse d'Epargne) et deux emprunts sur une stratégie de pente contractés avec la Société Générale.

Au vu du contexte en début d'année, entre le niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêts, l'aide apportée par la mise en place du fonds de soutien par l'Etat et les nombreuses négociations avec les établissements bancaires, l'opération de désensibilisation de ces prêts a eu lieu le 21 janvier 2016 en salle des marchés.

Ces opérations ont été menées suite à l'autorisation donnée à M. le Maire, lors du Conseil Municipal du 18 janvier 2016, de signer les protocoles transactionnels avec les établissements bancaires concernés.

Sur les six prêts, trois ont été transformés en taux fixe et pour les trois autres, il a été utilisé la méthode dérogatoire.

Cette méthode dérogatoire est provisoire (sa durée est limitée à 3 ans pour l'instant) et sans qu'il soit nécessaire de justifier du remboursement du contrat.

Le fonds de soutien va prendre en charge la différence entre les intérêts constatés sur le contrat éligible et les intérêts résultant de l'application du taux d'usure.

A tout moment, la collectivité peut décider de procéder au refinancement de ce prêt et demander le versement de l'aide du fonds de soutien.

Cette méthode présente plusieurs intérêts pour le bénéficiaire de l'aide qui n'a pas à s'endetter plus avant pour rembourser immédiatement l'indemnité exigée par la banque et qui peut mettre en place une stratégie de gestion dans le temps afin de solder son opération avec un meilleur timing et attendre des opportunités de marchés.

Il a donc été réalisé :

SFIL

Refinancement du prêt n° 165 EUR/CHF sur le BUDGET GENERAL par un nouveau prêt à taux fixe, en autofinançant une partie de l'indemnité compensatrice à hauteur de 700 K€.
La provision pour risques et charges financiers à hauteur de 400 K€, constituée en 2011 et 2012 et le premier versement du fonds de soutien a permis d'autofinancer une partie de l'indemnité.

Souscription d'un flux nouveau à hauteur de 2 M€ (Financement des investissements 2015) à taux fixe de 3.19%, sur une durée de 20 ans.

Utilisation de la méthode dérogatoire pour le prêt n° 1013 USD/YEN du Budget SPIC PARKINGS

CAISSE D'EPARGNE

Refinancement des prêts HELVETIX – USD/CHF n° 154 et 159/160 sur le BUDGET GENERAL

SOCIETE GENERALE

Utilisation de la méthode dérogatoire concernant les prêts n° 161 et 168 basés sur une stratégie de pente (écart entre CMSGBP10 et CMSEUR10 et CMSGBP10 et CMSCHF10) du BUDGET GENERAL

Le refinancement de l'ensemble des prêts structurés a été réalisé sans rallongement de la durée résiduelle des prêts.

Tableau récapitulatif des indemnités et du Fonds de Soutien

BUDGET GENERAL									
Etablis. Préteurs	Devises	Capital restant du	Indemnités compensatrice IRA	Indemnités prise en charge par la banque	Indemnités prise en charge dans le taux	Indemnités autofinancées	Indemnités capitalisées	Taux du fonds de soutien	Montant du fonds de soutien
SFIL	EUR/CHF	2 133 630 €	3 475 000 €	0 €	675 000 €	700 000 €	2 100 000 €	50,09%	1 881 488 €
CE	USD/CHF	2 608 712 €	2 722 017 €	748 555 €	439 000 €	0 €	1 534 462 €	38,81%	1 056 415 €
CE	USD/CHF	1 492 079 €	557 557 €	153 328 €	213 000 €	0 €	191 229 €	14,43%	80 455 €
		6 234 421 €	**6 754 574 €**	**901 883 €**	**1 327 000 €**	**700 000 €**	**3 825 691 €**		**3 018 358 €**

METHODE DEROGATOIRE									
BUDGET GENERAL									
Etablis. Préteurs	Devises	Capital restant du	Indemnités compensatrice	Indemnités prise en charge par la banque	Indemnités prise en charge dans le taux	Indemnités autofinancées	Indemnités capitalisées	Taux du fonds de soutien	Montant du fonds de soutien
STE GLE	GBP/EUR	798 889 €	64 729 €	0 €	0 €	0 €	64 729 €	10,88%	7 043 €
STE GLE	GBP/CHF	1 500 000 €	340 194 €	0 €	0 €	0 €	340 194 €	13,04%	44 361 €
		2 298 889 €	**404 923 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**404 923 €**		**51 404 €**
BUDGET SPIC PARKINGS									
Etablis. Préteurs	Devises	Capital restant du	Indemnités compensatrice	Indemnités prise en charge par la banque	Indemnités prise en charge dans le taux	Indemnités autofinancées	Indemnités capitalisées	Taux du fonds de soutien	Montant du fonds de soutien
SFIL	USD/YEN	**2 731 007 €**	**1 317 000 €**	**0 €**	**454 000 €**	**0 €**	**863 000 €**	**16,01%**	**210 852 €**

Tableau récapitulatif des conditions

	BUDGET GENERAL (Réaménagement sans allongement de la durée résiduelle des prêts)						
	Etablis. Préteurs	Devises	Capital restant du	Prévisions de Taux sur la durée résiduelle Méthode des Forwards	Taux fixe suite au réamenagement	Indemnités capitalisées sur la durée résiduelle du prêt	Taux fixe suite au réamenagement
Avant réaménagement	SFIL	EUR/CHF	2 133 630 €	de 21 à 41%			
Réaménagement du 21/01/2016	SFIL	Taux Fixe	2 133 630 €		2,18%	2 100 000 €	2,18%
Avant réaménagement	CE	USD/CHF	2 608 712 €	de 5,40 à 25%			
Réaménagement du 21/01/2016	CE	Taux Fixe	2 608 712 €		3,30%	1 534 462 €	1,24%
Avant réaménagement	CE	USD/CHF	1 492 079 €	de 5 à 12%			
Réaménagement du 21/01/2016	CE	Taux Fixe	1 492 079 €		3,30%	191 229 €	0,90%

Opération de compactage de 8 prêts :

La commune de CHAMONIX a souhaité dégager des marges budgétaires sur les prochains exercices pour réaliser les projets prévus dans le mandat en cours.

L'opération de réaménagement a permis de compacter 8 crédits classiques en un seul crédit à échéances constantes avec un rallongement de 5 ans supplémentaires sur la durée résiduelle moyenne de la dette réaménagée (de 12 à 17 ans), en intégrant une partie de l'indemnité réduite à titre dérogatoire par la CERA, pour un montant de 1 230 000 €.

Le montant total des indemnités des 8 prêts s'élève à 3 649 408 €.

L'indemnité a été réduite à titre dérogatoire par la CERA, compte tenu du caractère lié et indissociable des conditions de refinancement ci-dessous.

Etablis. Préteurs	Devises	Capital restant du	Indemnités compensatrices	Indemnités prises en charge par la banque	Indemnités prises en charge dans le taux	Indemnités capitalisées
CE	8 prêts	13 086 064 €	3 649 408 €	821 896 €	1 597 512 €	1 220 000 €

♦ **Les nouveaux financements**

Sur l'exercice 2016, le recours à l'emprunt s'est élevé à 2 000 000 €. (Tous budgets)

*** SFIL :** Montant : 2 000 000 € au 1 avril 2016 Durée : 20 ans (Budget General)
Taux fixe trimestriel de 3,19%

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE DETTE

♦ **Répartition de l'encours de la dette en fonction de la classification de la Charte Gissler**

Dans le cadre de la charte Gissler (Charte de Bonne Conduite) signée au mois de décembre 2009, a été arrêtée une classification des produits proposés aux collectivités locales qui retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor, CMS EUR, etc.) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 5);
- le risque lié à la structure du produit (allant de A à E).

	1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecarts d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 - Ecarts d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
Structure : A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
Nombre de Produits	40	0	0	0	0	0
% de l'encours	87.13 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	46 701 271	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : B - Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de Produits	5	0	0	0	0	0
% de l'encours	3.59 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	1 920 771	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : C - Option d'échange (swaption)						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Structure : E - Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de Produits	0	0	0	1	1	0
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,49 %	2,49 %	0,00 %
Encours Fin	0,00	0,00	0.00	798 889	1 333 333	0,00
Structure : F - Autres types de structure						
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	1
% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	5,30%
Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 842 960

♦ Evolution de la dette structurée

Grâce aux réaménagements des dossiers de la SFIL et de la Caisse d'Epargne conclus en début d'année, l'encours des produits structurés a baissé de 56% fin 2009 à 9 % au 31 décembre 2016.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DES PRODUITS STRUCTURES (En K€)

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
DEXIA	16 542	18 651	20 306	18 360	16 571	12 244	6 383	5 313	5 084	2 843
CAISSE D' EPARGNE	9 743	11 630	10 866	7 564	7 130	5 063	4 753	4 433	4 101	0
SOCIETE GENERALE	3 137	2 965	4 135	3 866	3 592	3 312	3 026	2 734	2 436	2 132
TOTAUX	29 422	33 246	35 307	29 790	27 293	20 619	14 162	12 480	11 621	4 975
TOTAL DE L'ENCOURS DE LA DETTE (Tous budgets)	61 393	62 714	62 640	66 461	65 724	65 849	59 742	55 663	51 983	53 597
% PAR RAPPORT AU TOTAL DE L'ENCOURS	48%	53%	56%	45%	42%	31%	24%	22%	22%	9%

EVOLUTION DU RISQUE DE LA DETTE AU REGARD DE LA CHARTE GISSLER

RISQUES AU REGARD DE LA CHARTE GISSLER	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
FAIBLES A1 + B2	48,50%	55,18%	58,46%	68,69%	76,30%	77,58%	77,65%	90,72%
MODERES E3 + E4	13,20%	11,39%	10,44%	9,34%	2,00%	1,92%	1,80%	1,49%
ELEVES E5 + F4	7,30%	6,38%	6,00%	3,04%	3,07%	2,99%	2,89%	2,49%
TRES ELEVES HORS CHARTE	31,00%	27,05%	25,10%	18,93%	18,63%	17,51%	17,66%	5,30%
TOTAL DE L'ENCOURS DE LA DETTE (Ts budgets)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

♦ Détail des produits structurés au 31 décembre 2016

N° Prêt	Année	Mois échéance	Dernière échéance	Organismes Prêteurs	Encours au31/12/2016	Caractéristiques des Prêts	TAUX 2016
"STRATEGIE DE PENTE"							
N° 161 4E	2006	Mars	2021	STE GENERALE BG	799	**Taux fixe 4.20%** **Pour les échéances du 1/03/08 au 1/03/2010** De 2011 à 2021 Taux fixe 4.20% Si CMSGBP10POST - CMSEUR10POST **>= - 0.70%** sinon 6.95% - 5(CMSGBP10POST - CMSEUR10POST) **Réamenagement fin 2011 barrière à - 0,70 au lieu de - 0,10**	**Échéance payée au taux de 4,20%**
N° 168 5E	2009	Décembre	2024	STE GENERALE BG	1 333	**Taux fixe 4.05%** **Pour les échéances du 31/12/09 au 31/12/2011** **Réamenagement fin 2014** **Du 31/12/2011 au 31/12/2013** Taux fixe 4.45% Si CMSGBP10POST - CMSCHF10POST **>=0.95%** sinon 5.95% - 5[(CMSGBP10POST - CMSCHF10POST) - 0,95%] **Du 31/12/2013 au 31/12 2014** Taux fixe 4.45% Si CMSGBP10POST - CMSCHF10POST **>=0.60%** sinon 5.95% - 5[(CMSGBP10POST - CMSCHF10POST) - 0,95%] **Du 31/12/2014 au 31/12 2024** Taux fixe 4.65% Si CMSGBP10POST - CMSCHF10POST **>=0.60%** sinon 5.95% - 5[(CMSGBP10POST - CMSCHF10POST) -1,40%]	**Échéance payée au taux de 4,65%**
					2 132	SOIT 4% DE L'ENCOURS DE LA DETTE	
"STRATEGIE DE CHANGE"							
N° 1013 6F	2007	Mai	2033	DEXIA SPIC PARKINGS	2 843	Taux Fixe 2,93% Pour les échéances du 01/05/2008 au 01/05/2011 **Echéances 2012 et 2013 Taux fixe : 5%** De 2014 à 2033 Taux = 2,93 % si cours de change USD/YEN est **> à 90** sinon Taux Fixe 2,93% + 29%[(90/ USD/YEN - 1)]	**Échéance payée au taux de 2,93%**
					2 843	SOIT 5% DE L'ENCOURS DE LA DETTE	
				TOTAL	4 975	PRODUITS STRUCTURES DE DEUXIEME GENERATION SOIT 9% DE L'ENCOURS DE LA DETTE	

• SOCIETE GENERALE

BUDGET GENERAL

Les prêts n° 161 et 168, qui sont basés sur une stratégie de pente, présentent au 31 décembre 2016, des écarts largement au-dessus des barrières :

* Prêt n° 161 : Ecart entre le CMS GBP et EUR 10 ans
  Barrière à – 0.70 Valeur de l'écart au 12/12/2016 : 0.613

* Prêt n° 168 : Ecart entre le CMS GBP et CHF10 ans
  Barrière à 0.60 Valeur de l'écart au 12/12/2016 : 1.148

Sur la durée résiduelle des deux emprunts structurés (n° 161 et 168), la prévision des taux d'intérêts, avec la méthode des forward, ne prévoit pas de dépassement de la barrière.

- **DEXIA/SFIL**

BUDGET SPIC PARKINGS

Prêt n° 1013 : basé sur une stratégie de change (USD/YEN) ne pose actuellement aucun problème au vu du cours de change (au 12/12/2016 : 115) qui est au-dessus de la barrière (90).

Sur la durée résiduelle (2033) du prêt la prévision des taux d'intérêts, avec la méthode des forward, ne prévoit pas de dépassement sur la durée résiduelle du prêt.

Les anticipations sur ce produit sont rassurantes à court terme, mais le risque existe à plus long terme, car les parités de change sont très volatiles ce qui rend les anticipations de marché difficiles.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

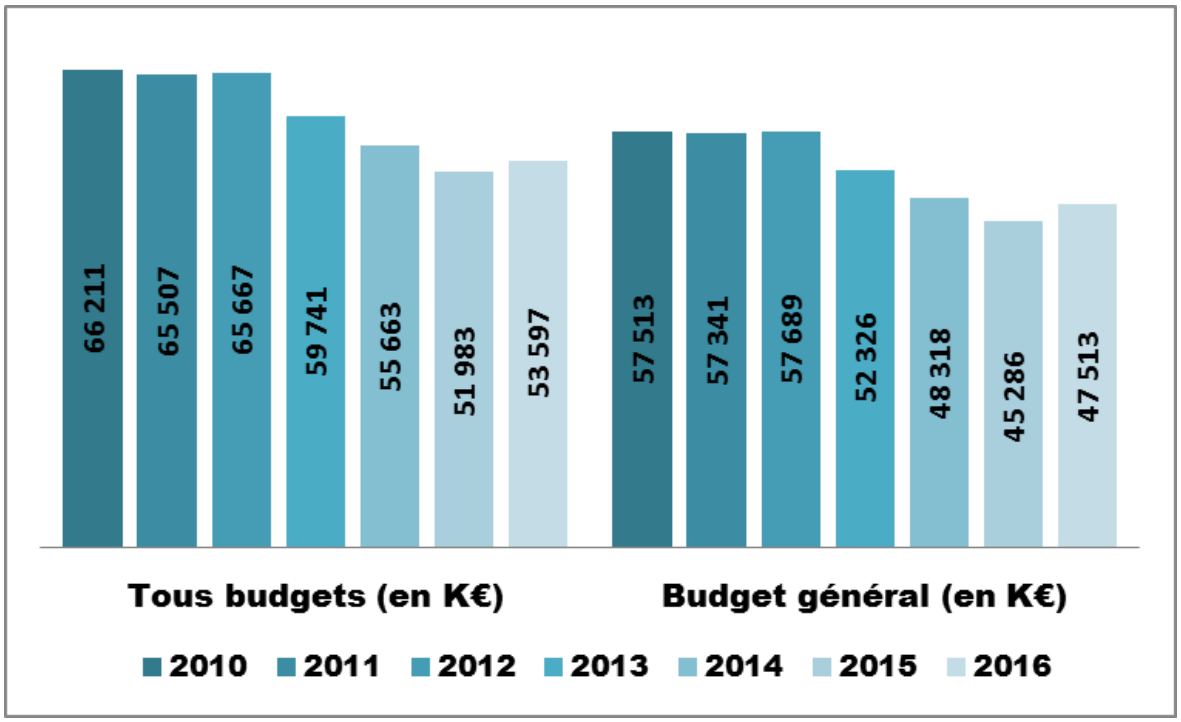

Depuis 2012, la commune a poursuivi sa politique de désendettement.
L'encours de la dette est passé de 65 667 K€ au 31/12/2012 à 51 983 K€ au 31/12/2015, soit une baisse de 21%.

Sur l'année 2016, hors opération de gestion de dette, la commune a poursuivi sa politique de désendettement. Le montant de la dette en capital remboursé sur l'exercice s'élève à 5 431 K€. Dans le même temps, il a été souscrit un flux nouveau à hauteur de 2 M€ auprès de la SFIL, soit une baisse de l'encours sur 2016 de 3 431 K€.

En tenant compte de la gestion de dette du mois de janvier 2016, l'encours a progressé de 1 614 K€.

En effet, la sortie des emprunts structurés SFIL et Caisse d'Epargne et le compactage des huit prêts de la Caisse d'Epargne, actée par le Conseil Municipal du 18 janvier 2016, a été possible par le refinancement sur la durée résiduelle des prêts d'une fraction des indemnités dues au titre des contrats quittés à hauteur de 5 045 K€.

CONCLUSION

L'opération de désensibilisation a permis de sécuriser la dette de la commune.

La commune a supprimé totalement le risque sur les trois emprunts structurés en contractualisant, à un taux fixe de 2.18% pour le prêt de la SFIL (en 2015, la commune avait payé l'échéance à un taux de 19%) et à 3.30% pour les prêts de la Caisse d'Epargne.

Les indemnités de réaménagement (3 828 K€) ont été capitalisées sur la durée résiduelle des prêts à hauteur de 2 100 K€ pour la SFIL à un taux fixe de 2.18%, 1 534 K€ à un taux de 1.24% et 191 K€ à un taux de 0.90% pour les prêts de la Caisse d'Epargne.

Le montant du fonds de soutien notifié pour ces trois prêts s'élève à 3 018 K€.
Cette aide va être versée en quatorzième, avec deux versements sur 2016, suite au dépôt du dossier de demande d'aide avant le 31 décembre 2014.

Dans la classification « Gissler », il ne reste plus que le prêt du budget SPIC Parkings classé hors charte, qui représente 5% de l'encours.

Les deux prêts structurés restant à la Société Générale ont une classification moins risquée.

En ayant opté pour la méthode dérogatoire pour ces trois prêts, en cas d'évolution défavorable des indices, la commune de Chamonix Mont Blanc pourra procéder aux remboursements anticipés et bénéficier de l'aide du fonds de soutien.

A fin 2016, 87% de l'encours de la commune de Chamonix Mont Blanc est à taux fixe.

Les différents réaménagements ont permis également de baisser le taux moyen de la dette à 3.15%, contre 4.50% en 2015.

GESTION DE LA TRESORERIE

Le service des Finances suit régulièrement les mouvements du compte « Trésor Public ».
En fonction des besoins, il est mobilisé ou remboursé des fonds au moyen de la ligne de trésorerie à court terme, mise en place chaque année par une délibération du Conseil Municipal.

L'objectif est de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt.

En 2015, la ligne de trésorerie a été souscrite auprès du Crédit Agricole des Savoie et suite à un appel d'offre au mois de novembre, c'est la Banque Postale qui a été retenue pour l'année 2016.

BANQUE POSTALE	2016/2017
MONTANT	1 400 000 €
DATE DE DEBUT	15/01/2016
DATE DE FIN	13/01/2017
INDEX	EONIA
MARGE	0.96%
FRAIS DE DOSSIER	1 400 €
COMMISSION NON UTILISATION	0.20%

La ligne de trésorerie n'a pas été utilisée en 2016.
La commission de non utilisation payée a été de 2 835 €

GESTION DE LA DETTE GARANTIE

La commune de Chamonix Mont Blanc accorde sa garantie sur des emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitation aidées par l'Etat, mais garantit également des emprunts pour d'autres structures.

En cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité ayant garanti l'emprunt se substitue à l'emprunteur défaillant pour rembourser le capital restant dû et les intérêts à payer.

Rappel : les garanties accordées par les collectivités locales sont strictement encadrées par la loi, avec notamment l'existence de règles prudentielles:

- La règle du plafonnement: le montant total des annuités garanties à échoir au cours d'un exercice, majoré des annuités de la dette propre de la collectivité, ne peut excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement

- La règle de la division des risques: le montant des annuités garanties au profit d'un même tiers, exigible au titre d'un exercice, ne peut dépasser 10% de l'ensemble du montant des annuités susceptibles d'être garanties.

- La règle du partage des risques: la quotité garantie par les collectivités locales ne peut excéder 50%.

Toutefois les règles prudentielles ne sont pas applicables aux opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements menées par un organisme d'H.L.M. ou une Société d'Economie Mixte, ou réalisées avec l'apport de subventions de l'Etat.

En 2016, la commune a accordé sa garantie sur 2 prêts, pour un total de 3 950 K€ concernant la Société SEMCODA, dans le cadre d'une opération de construction de logements à Argentière.
Au 31 décembre 2016, l'encours restant garanti s'élève à 20 935 K€

Le ratio de plafonnement du risque (défini comme le fait que le total des annuités de la dette communale et des annuités garanties, déduction faite des provisions éventuelles, ne peut dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement) est à fin 2016 d'environ 21%.

REPARTITION DE L'ENCOURS

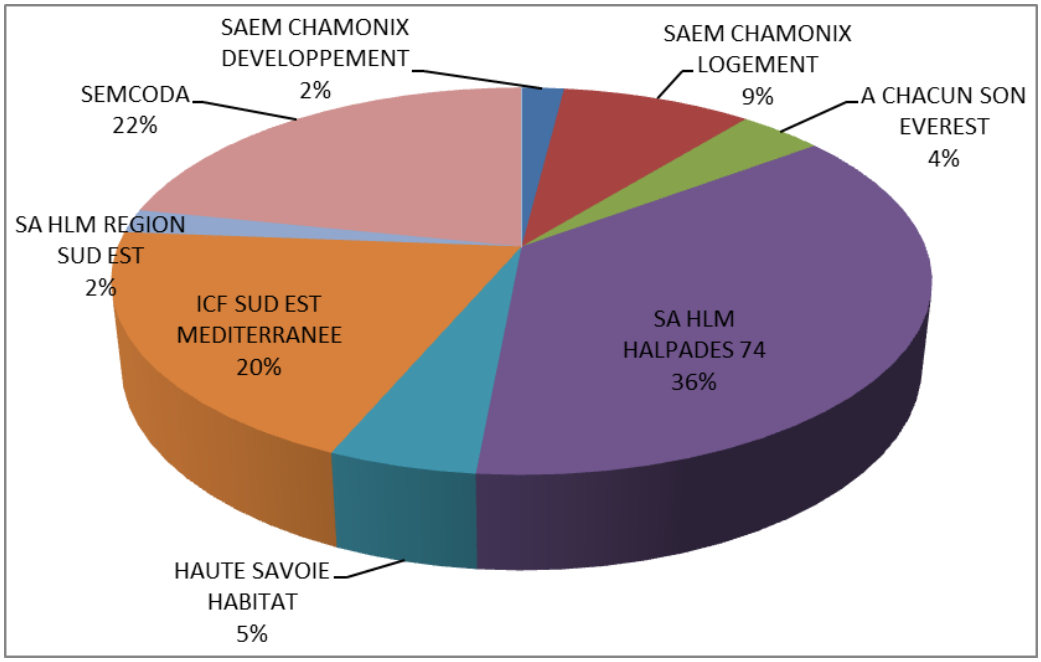

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

LE CONTEXTE
EVOLUTION DES DOTATIONS ET DU FPIC

L'EFFET DE CISEAU DES DOTATIONS DE L'ETAT ET DES DEPENSES DE PEREQUATION

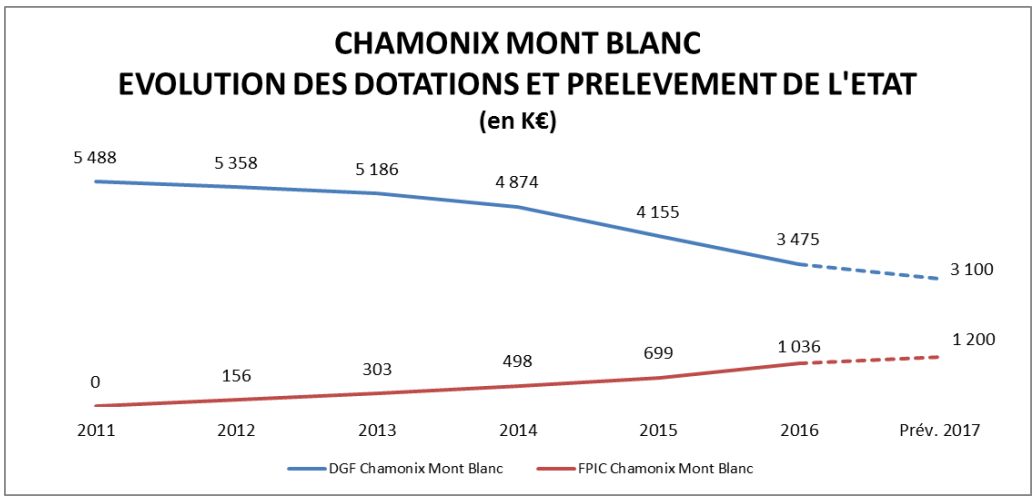

La commune de Chamonix Mont Blanc, comme toutes les collectivités, subit la baisse des dotations, mais elle doit en outre faire face à une dépense nouvelle croissante de péréquation.
Ce double « choc » a entrainé une perte de ressources de plus de 10,6 M€ depuis 2011.

Cet effet de ciseau est encore plus prononcé sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes

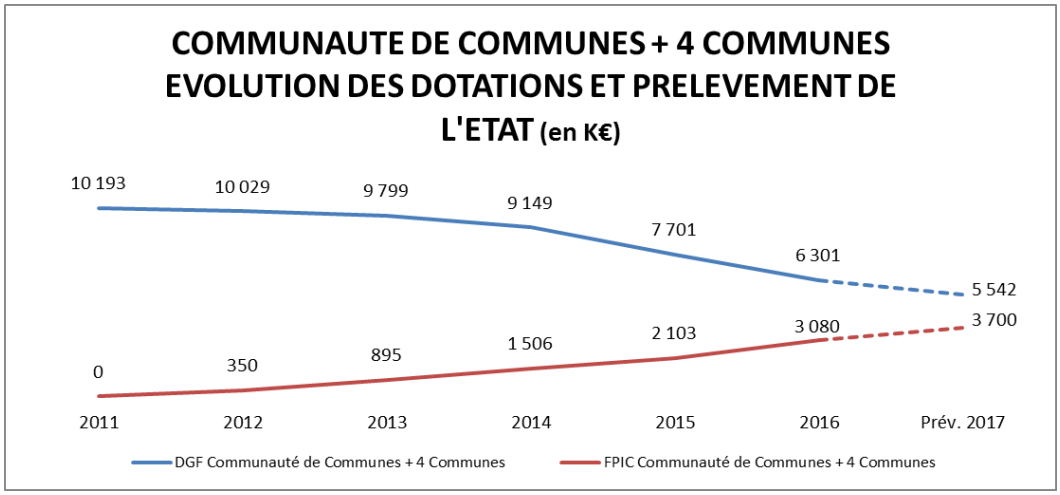

POURSUITE DE LA BAISSE DE LA DGF EN 2017 A HAUTEUR DE UN MILLIARD

L'Etat avait prévu une baisse triennale (2015-2017) des dotations, pour un montant de 11 milliards.

Le projet de loi de finances 2017, prévoit que la troisième tranche de baisse des dotations sera réduite à un milliard d'euros au lieu de deux ce qui aboutit à une baisse globale des dotations de l'Etat aux collectivités de 2,63 milliards d'euros, au titre de la contribution au redressement des finances publiques, au lieu de 3,67 milliards. Cette contribution est atténuée en 2017 pour le bloc communal avec une réduction de moitié par rapport à la contribution de 2016.

EVOLUTION DE LA DGF DE LA COMMUNE

DOTATION FORFAITAIRE (DGF)	CHAMONIX						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population DGF	18 147	18 205	18 243	18 283	18 293	18 382	18 518
Dotation de base	1 871 064	1 877 669	1 881 997	1 886 555	1 887 694		
Dotation de superficie	62 599	62 599	62 599	62 599	62 599		
Complément de Garantie	3 639 863	3 547 708	3 413 326	3 237 301	3 155 734		
Contribution au redressement des finances publiques					-231 866	-587 906	-569 095
Nouveau mode de calcul en 2015 (1)							
Dotation forfaitaire année precedente						4 879 901	4 154 959
Part dynamique de la population						9 189	14 052
Ecrêtement						-146 225	-124 649
MONTANT DE LA DGF NOTIFIEE	5 573 526	5 487 976	5 357 922	5 186 455	4 874 161	4 154 959	3 475 267
EVOLUTION DE LA DGF EN €	36 608	-85 550	-130 054	-171 467	-312 294	-719 202	-679 692
EVOLUTION DE LA DGF EN %	0,7%	-1,5%	-2,4%	-3,2%	-6,0%	-14,8%	-16,4%

Pour la prospective, il est proposé de retenir comme hypothèse une baisse des dotations de l'ordre de 10 % pour 2017.

MAINTIEN DE L'ENVELOPPE DU FPIC AU NIVEAU DE 2016

La loi de Finances 2012 a créé un fonds de péréquation destiné à assurer une redistribution des ressources communales et intercommunales.

Ce fonds est passé de **150 M€** en2012, **360 M€** en 2013, **570 M€** en 2014, **780 M€** en 2015. A partir de 2016, il devait représenter **1.15 Md€, mais il a été ramené à 1 Md€ par la loi de finances de 2016.**

Le projet de loi de finances pour 2017 prévoit une stabilisation à hauteur de 1Md€.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc a pris en charge depuis 2012 l'intégralité de cette péréquation (part des communes + part de la communauté de communes).

FPIC Répartition de droit commun								
Collectivités	%	Prélèvement de droit commun 2012		%	Prélèvement de droit commun 2013		%	Prélèvement de droit commun 2014	
CCVCMB	*42,07%*	147 105 €		*55,08%*	493 174 €		*55,76%*	839 485 €	
Chamonix	***44,62%***	***156 047 €***	*202 636 €*	***33,80%***	***302 625 €***	*402 127 €*	***33,10%***	***498 359 €***	*666 114 €*
Les Houches	*9,63%*	*33 693 €*		*8,05%*	*72 078 €*		*8,07%*	*121 522 €*	
Servoz	*1,28%*	*4 488 €*		*1,45%*	*12 947 €*		*1,48%*	*22 356 €*	
Vallorcine	*2,40%*	*8 409 €*		*1,62%*	*14 477 €*		*1,59%*	*23 877 €*	
TOTAL	**100,00%**	**349 741 €**		**100,00%**	**895 301 €**		**100,00%**	**1 505 599 €**	
EVOLUTION EN % PREVU PAR L'ETAT					**140%**			**58%**	
EVOLUTION EN % (REELLE)					**156%**			**68%**	

A compter de 2015, au vu de la montée en puissance du fonds, une partie du FPIC a été prise en charge par les communes.

FPIC Répartition de droit commun						
Collectivités	%	Prélèvement de droit commun 2015		%	Prélèvement de droit commun 2016	
CCVCMB	***55,39%***	**1 164 740 €**		***54,80%***	**1 687 810 €**	
Chamonix	*33,25%*	*699 236 €*	*938 004 €*	*33,63%*	*1 035 635 €*	*1 392 113 €*
Les Houches	*8,24%*	*173 293 €*		*8,41%*	*259 173 €*	
Servoz	*1,48%*	*31 251 €*		*1,52%*	*46 725 €*	
Vallorcine	*1,59%*	*34 224 €*		*1,64%*	*50 580 €*	
TOTAL	**100,00%**	**2 102 744 €**		**100,00%**	**3 079 923 €**	
		40%			**46%**	

En 2016, le fonds a progressé de 780 M€ à 1 Md€, soit une augmentation de 28 %, La différence d'augmentation soit 18% est due aux modifications des schémas intercommunaux.

Pour 2017, il est proposé de prévoir une **augmentation de l'ordre de 20%**, correspondant aux nouveaux schémas intercommunaux, sachant que l'enveloppe du **fonds reste stabilisée à 1Md€**

FPIC	PREVISIONS			
Collectivités	Prélèvement prévisionnel 2017	Prélèvement prévisionnel 2018	Prélèvement prévisionnel 2019	Prélèvement prévisionnel 2020
CCVCMB	2 025 000 €	2 330 000 €	2 330 000 €	2 330 000 €
Chamonix	**1 243 000 €**	**1 430 000 €**	**1 430 000 €**	**1 430 000 €**
Les Houches	311 000 €	357 000 €	357 000 €	357 000 €
Servoz	56 000 €	64 000 €	64 000 €	64 000 €
Vallorcine	61 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
TOTAL	**3 696 000 €**	**4 251 000 €**	**4 251 000 €**	**4 251 000 €**
	20%	**15%**	**0%**	**0%**

La baisse de la DGF et l'augmentation du FPIC représentent une perte de ressource pour la Commune de Chamonix Mont Blanc estimée à près de 600 K€ pour 2017

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES FISCALES

Situation à fin 2016

EVOLUTION DES TAUX DE LA FICALITE ET COMPARAISON AVEC LA MOYENNE NATIONALE							
	Chamonix Mont Blanc					Moyenne Nationale 2015	Moyenne Départemental 2015
	2012	2013	2014	2015	2016		
TAXE D' HABITATION	14,86%	14,86%	14,86%	15,31%	**15,31%**	**24,19%**	**20,27%**
FONCIER BATI	15,60%	15,60%	15,60%	16,07%	**16,07%**	**20,52%**	**15,20%**
FONCIER NON BATI	29,22%	29,22%	29,22%	30,10%	**30,10%**	**49,15%**	**64,72%**
Varation des Taux en %	2,50%	0,00%	0,00%	3,00%	**0,00%**		

EVOLUTION DES BASES DE LA FISCALITE (En K€)											
	2012	% Evol.	2013	% Evol.	2014	% Evol.	2015	% Evol.	2016	% Evol.	Moyenne sur 5 ans
T.H.	40 187	4,1%	42 780	6,5%	43 336	1,3%	44 675	3,1%	45 686	2,3%	3,44%
F.B.	37 440	6,5%	38 593	3,1%	39 283	1,8%	40 043	1,9%	40 681	1,6%	2,98%
F.N.B	142	5,2%	134	-5,6%	131	-2,2%	133	1,5%	158	18,8%	3,53%
TOTAL	**77 769**	5,3%	**81 507**	4,8%	**82 750**	1,5%	**84 851**	2,5%	**86 525**	2,0%	3,23%
Revalorisation bases Etat	**1,80%**		**1,80%**		**0,90%**		**0,90%**		**1,00%**		

Projet 2017

A ce stade de préparation du DOB, les documents présentés ci-après tiennent compte en matière fiscale :

- **d'une prévision d'augmentation des bases de l'ordre de 1.5%** (taux moyen d'évolution sur les cinq dernières années : 2%)

  Au titre de l'effet « base », le produit généré résulte pour partie de la revalorisation forfaitaire annuelle des bases par l'Etat et le solde à l'accroissement des bases physiques également appelé effet « richesse fiscale »
  Par un amendement du 9 novembre, le taux retenu pour la revalorisation des bases de fiscalité est de **0.4% en 2017**.

- **du maintien d'une politique d'abattement favorable pour les Chamoniards avec**

  - un abattement général à la base à son maximum
  - un abattement pour charges de familles à son maximum

  En 2016 les abattements facultatifs exemptent l'équivalent d'un produit fiscal de 650 K€ (Plus de 9% du produit de la taxe d'habitation).

- **d'une stabilité des taux d'imposition votés par la commune.**

Sur la base de ces hypothèses d'évolution, les produits fiscaux attendus pour l'année 2017 s'élèveraient ainsi à 13.8 M€ contre 13.6 M€.

L'élaboration du budget permettra d'examiner la nécessité d'un éventuel recours au levier fiscal.

2. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu de la poursuite de la baisse des dotations décidée par le Gouvernement, le budget 2017 sera construit avec un montant de DGF en baisse de 10.8% par rapport à celui de l'année précédente, soit 3.1 M€ au lieu de 3.48 M€.

3. LES AUTRES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

- **Les impôts indirects**

  Au stade des orientations budgétaires, il est prévu une augmentation de l'ordre de 3% de la taxe sur les remontées mécaniques et sur l'électricité.
  Un maintien au niveau de 2016, des droits de mutation, des produits des jeux du casino et des droits de voirie et de place.
  Les droits de stationnement ont été revus à la baisse, suite à la mise en enclos de la place du Poilu et devront être ajustés en fonction de la politique de stationnement choisie dans le cadre de la dépénalisation et l'instauration de zone bleue.

- **Les produits des services**

  Les recettes ont été prévues en tenant compte de l'évolution des tarifs communaux et en ajustant le produit des coupes de bois à la moyenne annuelle soit 50K€, contre une prévision de recettes prévue au budget 2016 de 228 K€ (cession du stock de bois scolyté)

- **Autres produits**

  Le montant attendu tiens compte d'une ouverture du centre de bien être sur l'année 2017.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les charges de personnel, les charges à caractère général, les participations et subventions versées aux associations.

1- CHARGE DE PERSONNEL

La gestion des ressources humaines devra continuer de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux. Sur 2017, il est prévu à ce stade de limiter la hausse à 2.5%.

Au-delà du Glissement Technicité Vieillesse (GVT), les charges de personnel doivent intégrer :
- La revalorisation du point d'indice salarial de la fonction publique au 1er février 2017 de 0,6%, mais également la prise en compte sur une année pleine de l'augmentation du point d'indice salarial effectuée au 1er juillet 2016 de 0,6 % soit au total 1,2%.

- La mise en place du protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR)

- Les accords « Lebranchu » qui annoncent pour le 1er janvier 2017 la réforme des grilles indiciaires et des modalités de transfert « primes en points d'indice » pour l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique.

- La mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

- Les situations de reclassement professionnel de plusieurs agents en raison de restrictions médicales qui nécessitent des remplacements en sureffectif dans leur direction d'origine

- L'augmentation significative de l'assurance du personnel en raison notamment du vieillissement de notre pyramide des âges.

- Le coût du recensement 2017 qui malgré une dotation de l'état reste en partie à la charge de la collectivité.

- Le coût de l'organisation de l'élection présidentielle et législative 2017.

2- CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général regroupent les achats courants (fluides, fournitures, petits équipements…), l'entretien et réparation de l'ensemble du patrimoine (immobilier et mobiliers), les impôts et taxes, etc…

Dans le contexte de diminution prononcée des dotations de l'Etat et de la croissance du FPIC, la commune a engagé, depuis plusieurs années, une maitrise de ses dépenses de fonctionnement sans remettre en cause la qualité du service public.

Entre 2013 et 2015, ce poste a baissé de près de 12%, avec une baisse complémentaire estimée sur 2016 à 3%.

Pour l'année 2017, il est proposé aux services de travailler leur budget avec **un objectif de stabilité** par rapport à leurs crédits de 2016

3- SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires (SDIS,…), les subventions au CCAS et aux associations, les indemnités et cotisations des élus et les subventions d'équilibre des budgets Remontées mécaniques de fond de vallée et restauration.

Après les efforts demandés ces dernières années, l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien des associations restera globalement stable.

4- ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le montant de l'attribution de compensation évoluera à l'occasion de transfert de nouvelles compétences vers la communauté de communes.

La décision des transferts de la compétence GEMAPI (conseil municipal du 19 juillet 2016) et la compétence eau (conseil municipal du 24 novembre 2016) n'intervient pas dans le calcul de de l'attribution.

5- FONDS DE PEREQUATION (FPIC)

Avec le maintien de l'enveloppe du FPIC à 1Md€ pour 2017, il est prévu à ce stade une augmentation de 20%.

A ce jour, le gouvernement précise qu'il n'est pas encore en mesure de présenter aux élus des simulations de FPIC prenant en compte les nouveaux schémas intercommunaux.

ANNUITES D'EMPRUNT

L'opération de gestion active de la dette effectuée au mois de janvier 2016, a permis à la commune de Chamonix Mont Blanc de poursuivre deux objectifs :

1- Une sécurisation de sa dette, grâce à la désensibilisation des trois prêts structurés les plus à risque
2- Une opération de réaménagement de huit prêts de la Caisse d'Epargne permettant de dégager des marges de manœuvre dès l'exercice 2016.
3-

Ces opérations permettent ainsi de de ramener l'annuité de la dette pour l'exercice 2017 à 5.6 M€ par rapport à une annuité 2015 de 6.6 M€ et 2016 de 6 M€

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au stade des orientations budgétaires, le montant des investissements prévu pour 2017 s'élève à 6 M€.

Les investissements prévus pour 2017 peuvent se décomposer de la façon suivante :

- **Les investissements récurrents** (environ 50% du montant des investissements) destinés au maintien en état du patrimoine de la commune et aux acquisitions nécessaires à son fonctionnement (Travaux dans les bâtiments publics, les écoles, sur la voirie, remplacement du matériel, des véhicules…).

- **Les opérations en cours suite à la mise en place des autorisations de programmes et crédits de paiements :** Crèche secteur J.Franco - Espace Culturel – Etudes Tour T2 Voute I - Travaux VRD : zone de la vigie et secteur du Montenvers – Itinéraires cyclables – Aménagements de sécurité – Programme d'accessibilité des bâtiments

- **Des travaux neufs :** Centre technique Municipal, Crèche d'Argentière, Rénovation énergétique des bâtiments, Travaux zones piétonnes, Enfouissement de réseaux …

- **Subvention d'équipements** : Aides aux investissements touristiques (Domaine des Planards, de la Vormaine, Refuge Albert 1er), Participation à la construction du Centre de Secours Principal.

L'ensemble des projets d'investissement sera discuté et présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget le mois prochain.

Au vu de ces différentes perspectives, les grandes masses budgétaires se déclineraient de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

BUDGET GENERAL FONCTIONNEMENT	CA 2015	BP 2016 Nouveau périmètre	BP 2016 NOTIFICATIONS FISCALES DEFINITIVES	% Aug. Estim.	DOB 2017	% Aug.	PROJET 2018	% Aug.	PROJET 2019	% Aug.	PROJET 2020
FISCALITE DIRECTE	13 364	13 650	13 630	1,99%	13 830	1,5%	14 040	1,5%	14 250	1,5%	14 470
Ratio %	40,32	43,27	43,34		44,99		45,04		45,02		45,01
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	4 155	3 530	3 475	-16,37%	3 100	-10,8%	3 000	-3,2%	3 000	0,0%	3 000
DE L'ETAT Ratio %	12,54	11,19	11,05		10,08		9,62		9,48		9,33
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	205										
Ratio %	0,62	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
ETAT COMPENSATIONS	162	150	132		110	-16,7%	90	-18,2%	70	-22,2%	50
Ratio %	0,49	0,48	0,42		0,36		0,29		0,22		0,16
FISCALITE + DOTATION	17 886	17 330	17 237	-3,63%	17 040	0	17 130	0	17 320	0	17 520
	53,34	54,94	54,81		55,43		54,96		54,72		54,49
IMPOTS INDIRECTS (redevances remontées											
mécaniques, Casino, droits de mutation .....)	6 282	6 000	6 000	-4,49%	6 070	1,2%	6 190	2,0%	6 310	1,9%	6 440
Ratio %	18,95	19,02	19,08		19,75		19,86		19,94		20,03
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	4 161	4 285	4 285	2,98%	4 120	-3,9%	4 210	2,2%	4 300	2,1%	4 390
Ratio %	12,55	13,58	13,62		13,40		13,51		13,59		13,65
AUTRES PRODUITS (Revenus immeubles, locations...)	1 531	1 493	1 493	-2,48%	1 610	7,8%	1 700	5,6%	1 740	2,4%	1 780
Ratio %	4,62	4,73	4,75		5,24		5,45		5,50		25,00
PRODUITS DIVERS	3 286	2 436	2 436	-25,87%	1 900	-22,0%	1 940	2,1%	1 980	2,1%	2 020
Ratio %	9,91	7,72	7,75		6,18		6,22		6,26		6,28
TOTAL DES RECETTES	33 146	31 544	31 451	-5,11%	30 740	-2,3%	31 170	1,4%	31 650	1,5%	32 150

BUDGET GENERAL FONCTIONNEMENT	CA 2015	BP 2016 Nouveau périmètre	BP 2016 Y COMPRIS NOTIFICATIONS FISCALES	% Aug. Estim.	DOB 2017	% Aug.	PROJET 2018	% Aug.	PROJET 2019	% Aug.	PROJET 2020
CHARGES DE PERSONNEL	13 975	12 515	12 515	-10,45%	12 830	2,5%	13 150	2,5%	13 480	2,5%	13 820
Ratio %	42,16	39,67	39,51		41,74		42,19		42,59		42,99
CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 612	6 578	6 578	-0,51%	6 610	0,5%	6 680	1,1%	6 750	1,0%	6 820
Ratio %	19,95	20,85	20,76		21,50		21,43		21,33		21,21
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 335	2 222	2 222	-4,84%	2 220	-0,1%	2 250	1,4%	2 280	1,3%	2 310
Ratio %	7,04	7,04	7,01		7,22		7,22		7,20		7,19
ATTRIBUTION COMPENSATION TP	0	1 567	1 567		1 567		1 567		1 567		1 567
Ratio %	0,00	4,97	178,47		5,10		5,03		4,95		4,87
FPIC PEREQUATION HORIZONTALE	700	900	1 035	47,86%	1 243	20,1%	1 430	15,0%	1 430	0,0%	1 430
Ratio %	2,11	2,85	3,27		4,04		4,59		4,52		4,45
AUTRES CHARGES	2 420	735	735		20		20		20		20
Ratio %	7,30	2,33	2,32		0,07		0,06		0,06		0,06
AUTOFINANCEMENT NET	529	1 019	1 019		650		423		723		633
Ratio %	1,60	3,23	3,22		2,11		1,36		2,28		1,97
ANNUITES D'EMPRUNTS	6 575	6 008	6 008	-8,62%	5 600	-6,8%	5 650	0,9%	5 400	-4,4%	5 550
Ratio %	19,84	19,05	18,97		18,22		18,13		17,06		17,26
TOTAL DES DEPENSES	33 146	31 544	31 679	-4,43%	30 740	-2,96%	31 170	1,40%	31 650	1,54%	32 150

INVESTISSEMENT

BUDGET GENERAL CHAMONIX DEPENSES D' INVESTISSEMENTS	BP 2016	DOB 2017
INVESTISSEMENTS	7 849	5 630
PARTICIPATION CAPITAL SEMCODA	395	
TOTAL DES DEPENSES	8 244	5 630

BUDGET GENERAL CHAMONIX FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	BP 2016	DOB 2017
AUTOFINANCEMENT NET	1 019	650
FONDS DE COMPENSATION T.V.A	950	750
TAXE D'AMENAGEMENT	398	380
CESSION IMMOBILISATIONS	2 325	1 000
SUBVENTIONS	702	0
AMENDES DE POLICE & DIVERS	350	350
NOUVEAUX EMPRUNTS	2 500	2 500
TOTAL DES RECETTES	8 244	5 630

A ce stade, l'autofinancement net est de 650 K€, pour pouvoir mener une politique dynamique d'investissement, sans recourir d'une façon excessive à l'emprunt, il serait nécessaire de porter l'autofinancement à hauteur de 1 M€ (comme en 2016). Ce qui justifie la recherche d'économies supplémentaires en matière de fonctionnement d'ici le vote du Budget Primitif 2017.

Dans le même temps, il faut poursuivre la recherche de partenaire sur les différents projets et examiner l'affectation des enveloppes financières obtenues pour la vallée de Chamonix, dont celle signée dernièrement avec le ministère de l'environnement portant sur des opérations locales liées à la transition énergétique pour un montant significatif de 1.5 M d'euros.

Comme les années passées, il est proposé un recours maitrisé à l'emprunt permettant ainsi de prolonger le mouvement de désendettement initié en 2012.

♦ Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Il est rappelé que cette procédure est un acte par lequel l'assemblée délibérante donne pouvoir à l'ordonnateur d'engager sur plusieurs années des dépenses d'investissement, dans la limite de cette autorisation.

Le CP correspond à l'inscription budgétaire annuelle destinée à permettre le règlement des dépenses issues d'une AP antérieure.
Le vote d'une AP est assorti d'un échéancier prévisionnel annuel et chaque CP doit être repris dans le budget correspondant.

Toute AP peut être ensuite modifiée (augmentée, diminuée ou annulée) par délibération.

L'assemblée délibérante a voté neuf AP/CP lors du vote du BP 2016 (détail ci-après)

Les AP/CP seront modifiées lors du vote du BP 2017 pour tenir compte de l'état d'avancement des dossiers.

DETAIL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS CONSEIL MUNICIPAL DU VOTE DU BP 2016

N° 1006 "AGENDAS ACCESSIBILITE DES ERP" *AJUSTEMENT BP 2016*	Pour mémoire AP votée	CREDITS DE PAIEMENTS					
		BP 2016	2017	2018	2019	2020	2021
ETUDES - TRAVAUX	1 433 000	220 000	285 000	222 000	220 000	203 000	283 000
TOTAL DEPENSES	**1 433 000**	**220 000**	**285 000**	**222 000**	**220 000**	**203 000**	**283 000**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	1 433 000	220 000	285 000	222 000	220 000	203 000	283 000
TOTAL RECETTES	**1 433 000**	**220 000**	**285 000**	**222 000**	**220 000**	**203 000**	**283 000**

N° 1028 "CRECHE SECTEUR J. FRANCO" *AJUSTEMENT BP 2016*	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2016	CREDITS DE PAIEMENTS		
			Restes à Réaliser 2015	BP 2016	2017
TRAVAUX	3 050 000	61 970	183 873	1 500 000	1 304 157
TOTAL DEPENSES	**3 050 000**	**61 970**	**183 873**	**1 500 000**	**1 304 157**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	2 484 000	61 970	183 873	1 500 000	738 157
SUBVENTIONS CAF	566 000	0	0	0	566 000
TOTAL RECETTES	**3 050 000**	**61 970**	**183 873**	**1 500 000**	**1 304 157**

N° 1047 "SECURITE SECTEUR - LES ILES - LES GRASSONNETS" *AJUSTEMENT BP 2016*	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2016	CREDITS DE PAIEMENTS			
			Restes à Réaliser 2015	BP 2016	2017	2018
ETUDES	850 000	25 800	0	100 000	400 000	324 200
TOTAL DEPENSES	**850 000**	**25 800**	**0**	**100 000**	**400 000**	**324 200**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	850 000	25 800	0	100 000	400 000	324 200
TOTAL RECETTES	**850 000**	**25 800**	**0**	**100 000**	**400 000**	**324 200**

N° 1076 "ESPACE CULTUREL" *AJUSTEMENT BP 2016*	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2016	CREDITS DE PAIEMENTS					
			Restes à Réaliser 2015	BP 2016	2017	2018	2019	2020
TRAVAUX	8 300 000	431 130	203 830	0	1 000 000	3 500 000	2 500 000	665 040
TOTAL DEPENSES	**8 300 000**	**431 130**	**203 830**	**0**	**1 000 000**	**3 500 000**	**2 500 000**	**665 040**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	5 300 000	431 130	203 830	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	665 040
INDEMNITÉS D'ASSURANCE	3 000 000	0	0	0	0	1 500 000	1 500 000	0
SUBVENTIONS	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	**8 300 000**	**431 130**	**203 830**	**0**	**1 000 000**	**3 500 000**	**2 500 000**	**665 040**

N° 1078 "REHABILITATION TOUR T2 - VOUTE I" *AJUSTEMENT BP 2016*	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2016	CREDITS DE PAIEMENTS		
			Restes à Réaliser 2015	BP 2016	2017
ETUDES	200 000	52 530	58 870	0	88 600
TOTAL DEPENSES	**200 000**	**52 530**	**58 870**	**0**	**88 600**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	200 000	52 530	58 870	0	88 600
TOTAL RECETTES	**200 000**	**52 530**	**58 870**	**0**	**88 600**

N° 1085 "ITINERAIRES CYCLABLES" *AJUSTEMENT BP 2016*	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2016	CREDITS DE PAIEMENTS				
			Restes à Réaliser 2015	BP 2016	2017	2018	2019
ETUDES - TRAVAUX	1 500 000	170 464	329 536	200 000	300 000	300 000	200 000
TOTAL DEPENSES	**1 500 000**	**170 464**	**329 536**	**200 000**	**300 000**	**300 000**	**200 000**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	1 300 000	170 464	329 536	0	300 000	300 000	200 000
SUBVENTIONS	200 000	0	0	200 000	0	0	0
TOTAL RECETTES	**1 500 000**	**170 464**	**329 536**	**200 000**	**300 000**	**300 000**	**200 000**

N° 1122 "TRAVAUX VRD : ZONE DE LA VIGIE" *AJUSTEMENT BP 2016*	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2016	CREDITS DE PAIEMENTS			
			Restes à Réaliser 2015	BP 2016	2017	2018
ETUDES - TRAVAUX	1 500 000	85 160	815 753	0	0	599 087
TOTAL DEPENSES	**1 500 000**	**85 160**	**815 753**	**0**	**0**	**599 087**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	600 000	85 160	815 753	-900 000	0	599 087
CESSION TERRAINS	900 000	0	0	900 000	0	0
TOTAL RECETTES	**1 500 000**	**85 160**	**815 753**	**0**	**0**	**599 087**

N° 1124 "RESEAUX MONTENVERS" ***AJUSTEMENT BP 2016***	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2016	CREDITS DE PAIEMENTS	
			Restes à Réaliser 2015	BP 2016
ETUDES/TRAVAUX	1 000 000	348 733	51 267	600 000
TOTAL DEPENSES	**1 000 000**	**348 733**	**51 267**	**600 000**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	1 000 000	348 733	51 267	600 000
TOTAL RECETTES	**1 000 000**	**348 733**	**51 267**	**600 000**

N° 1125 "CENTRE TECHNIQUE LA VIGIE" *AJUSTEMENT BP 2016*	Pour mémoire AP votée	Paiements avant 2016	CREDITS DE PAIEMENTS				
			Restes à Réaliser 2015	BP 2016	2017	2018	2019
ETUDES - TRAVAUX	4 000 000	22 950	14 400	0	2 550 000	1 412 650	0
TOTAL DEPENSES	**4 000 000**	**22 950**	**14 400**	**0**	**2 550 000**	**1 412 650**	**0**
AUTOFINANCEMENT/ EMPRUNTS	2 301 417	22 950	14 400	0	1 701 417	562 650	0
CESSION TERRAINS	1 698 583		0	0	848 583	0	850 000
TOTAL RECETTES	**4 000 000**	**22 950**	**14 400**	**0**	**2 550 000**	**562 650**	**850 000**

VII - BUDGETS ANNEXES ORIENTATIONS 2017

BUDGET SPIC PARKINGS

Pour l'année 2016, l'évolution du nombre de parkings conjugué avec une météorologie favorable et la politique tarifaire engagée a permis d'absorber les coûts de fonctionnement pour le service de nuit, l'augmentation de personnel associé au volume de places de parking et d'engager les travaux de modernisation du parking couvert de St Michel.

Pour 2017, les tarifs de stationnement ne seront pas modifiés. Seule la création de nouveaux abonnements pour les parkings du Grépon dont l'abonnement ViaCham' pour le parking VL et des adaptations sur les abonnements existants seront menés afin de mieux répondre aux besoins. Ces modifications n'auront pas d'impact budgétaire.

Pour autant et sans prévoir de subvention du budget général, le programme d'investissement sur la base des fréquentations de ces dernières années peut être maintenu pour rénover les parkings existants y compris le parking du Mont-Blanc. L'aménagement et mise en enclos du parking des Tennis est de plus envisageable avec l'abonnement ViaCham' pour répondre au besoin de stationnement sur le secteur du centre sportif et des tennis.

.

BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE

Depuis plusieurs années, l'activité de la restauration municipale se stabilise, autour de 200 000 repas annuel, soit 1 200 repas/jour.
2016 a été toutefois marquée par une légère baisse de production des repas, en direction des scolaires, à Chamonix comme aux Houches, due à la baisse des effectifs et non à sa participation, puisque 95% des enfants déjeunent au restaurant.
Cette baisse est également observée auprès des centres de loisirs de la vallée (-17%).
Cette année, la cuisine centrale a réalisé des travaux de réfection des sols et en conséquence a été fermée pendant les 2 mois d'été, mais grâce à un partenariat avec la cuisine centrale de Cluses, l'activité a été maintenue.

2017 sera l'année du renouvellement des marchés, un partenariat est engagé avec la ville de Megève, afin d'en réduire les coûts .

Enfin, la cuisine dimensionnée pour un peu de moins de 1 000repas /jour est aujourd'hui à l'étroit et afin de répondre à de nouvelles demandes, il est envisagé l'extension du bâtiment d'une surface d'environ 150m2 supplémentaire.

BUDGET REMONTEES MECANIQUES « FOND DE VALLEE »

Domaine skiable des Chosalets

L'exploitation de l'hiver 2015/2016 se solde par un déficit d'environ 25 K€ contre 39 K€ pour l'hiver précédent.

Pour l'hiver 2016/2017, un nouveau marché a été signé avec la société « La Poya » (délibération du conseil municipal du 29 septembre 2016)

La participation forfaitaire de la Compagnie du Mont-Blanc à hauteur de 40 K€ est reconduite pour l'hiver à venir

Domaine du Mont

L'exploitation 2016 se clôtura par un excédent d'environ 6 K€ contre un déficit de 2 K€ en 2015.

Seul de l'investissement courant a été porté en 2016. La prochaine Grande Inspection de l'appareil sera à mener pour 2019, il sera dans cette perspective nécessaire en 2017 de se prononcer sur l'avenir de cette remontée et des investissements à affecter en rapport. Pour l'année 2017, il est nécessaire de réaliser l'inspection triennale (câbles, pinces et freins).

BUDGET « LOTISSEMENT SECTEUR DES TISSIERES »

Le solde du marché de la mission d'ingénierie ne pourra intervenir qu'en juin 2017, soit après le délai d'un an correspondant à la garantie de parfait achèvement.

Le budget sera donc clôturé en 2017.